



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités

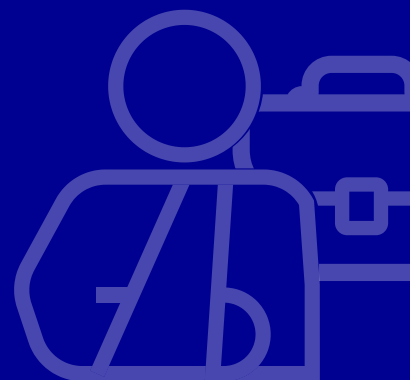
IRST

CENTRE-VAL DE LOIRE



Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

Novembre 2025



DREETS Centre-Val de Loire
PRÉSANSE Centre-Val de Loire
CARSAT Centre-Val de Loire
MSA Beauce Cœur de Loire
CCMSA



Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

IRST - Centre-Val de Loire

Édito

Le réseau d'aide à la décision en santé au travail représenté par la Carsat, la MSA, Présanse Centre-Val de Loire, et la DREETS Centre-Val de Loire a été impulsé par les acteurs régionaux de la santé au travail et par les partenaires sociaux lors du 3^{ème} Plan Régional de Santé au Travail (PRST).

Les membres de ce réseau, forts de leur expérience dans le domaine ont à cœur de répondre aux attentes des acteurs de la santé au travail en faisant évoluer leurs productions au fil des plans. Ils ont notamment proposé dans le cadre du 4^{ème} PRST, en tenant compte des besoins exprimés par le comité régional d'orientations des conditions de travail (CROCT), un accompagnement des groupes de travail en leur apportant une analyse plus complète et plus fine des indicateurs sur les territoires.

Ce réseau constitue une réelle plus-value pour les groupes de travail et les organes de gouvernance qui disposent d'un éclairage à la fois global avec les trois volets de la brochure : données socio-économiques, expositions aux risques professionnels et sinistralité, et une vision plus détaillée par secteur, par risque ou encore par population selon les besoins des thématiques traitées.

Afin d'alimenter les réflexions des acteurs de la santé au travail sur les orientations du 5^{ème} plan régional, le réseau a programmé dès 2024, le travail d'élaboration d'une nouvelle brochure.

J'ai donc le plaisir de partager avec vous, cette 3^{ème} édition des Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST). Vous y retrouvez une mise à jour des indicateurs enrichis :

- « Données socio-économiques », de nouveaux indicateurs ont été ajoutés sur les travailleurs en situation de handicap,
- « Expositions aux risques professionnels », l'exploitation de la base de données ACACIA apporte un éclairage sur les conditions de travail au plus proche des territoires,
- « Sinistralité », des indicateurs détaillés sur les Accidents Graves et Mortels genrés sont proposés.

Adossés à des données objectivées et spécifiquement contextualisées au territoire régional, ces indicateurs constitueront un référentiel partagé destiné à structurer la concertation entre les acteurs. Ils favoriseront l'émergence d'initiatives régionales à forte valeur collective et soutiendront les dynamiques territoriales issues de démarches partenariales en faveur de la santé des travailleurs.

Ce travail de qualité est précieux et je n'en doute pas servira tant aux préventeurs, institutionnels qu'aux partenaires sociaux. Je vous invite à le diffuser plus largement aux acteurs agissant sur la santé au travail pour que chacun puisse avoir une vision éclairée des enjeux et de la politique de santé au travail à mener pour préserver la santé des travailleurs de la région Centre-Val de Loire.

Véronique CARRE

Sommaire

1 Les spécificités socio-économiques de la région Centre-Val de Loire

- p.07** Répartition de la population par sexe et tranche d'âge
- p.08** Répartition de la population par âge
- p.08** Marché du travail : comparaison femmes-hommes
- p.09** Répartition de la population active occupée selon les catégories socioprofessionnelles
- p.09** Répartition des salariés et des établissements employeurs par taille
- p.10** Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité
- p.11** Travailleurs en situation de handicap dans les entreprises assujetties
- p.12** Taux de chômage
- p.12** Intérim: emplois et catégorie socioprofessionnelle

2 Les expositions aux risques professionnels

- p.14** Typologie des surveillances médicales des salariés suivis
- p.16** Analyse des expositions aux familles de risques professionnels par secteur d'activité
- p.20** État de santé et habitus de vie des salariés

3 La sinistralité au travail des salariés du régime général

- p.23** Fréquence et gravité des accidents du travail
- p.25** Répartition des accidents du travail par secteur d'activité
- p.27** Répartition des accidents du travail par âge et typologie de contrat
- p.27** Ancienneté et typologie des contrats des salariés victimes d'accident du travail

- p.28** Sièges des lésions des accidents du travail
- p.28** Agents matériels de déviation des accidents du travail
- p.29** Focus sur les accidents du travail "graves" et mortels
- p.30** Évolution et niveau de gravité des maladies professionnelles avec arrêt
- p.31** Répartition des maladies professionnelles reconnues par tableau
Focus sur les Troubles Musculosquelettiques
- p.33** Évolution des cancers professionnels reconnus au titre des tableaux de maladies professionnelles

4 La sinistralité au travail des salariés du régime agricole

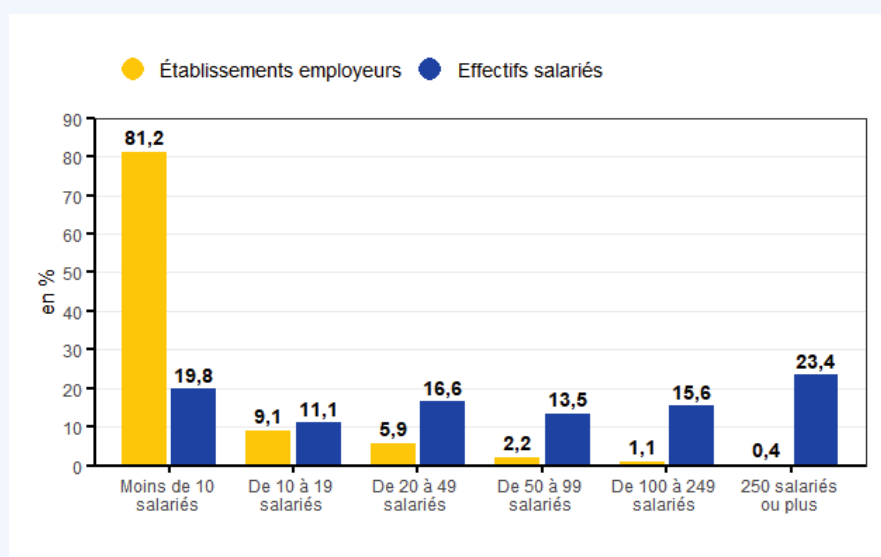
- p.34** Les salariés agricoles
- p.34** Indice de fréquence des accidents du travail
- p.35** Accidents du travail dans les secteurs d'activité agricole
- p.35** Accidents du travail chez les jeunes
- p.36** Sièges de lésions consécutives à un arrêt
- p.36** Accidents du travail dits "graves" (hors accidents de trajet)
- p.36** Maladies professionnelles avec arrêt
- p.37** Maladies professionnelles et affections périarticulaires

Synthèse Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST)

• L'emploi salarié en région Centre-Val de Loire

En 2023, **902 300 salariés** travaillent dans **81 800 établissements employeurs** dans la région Centre-Val de Loire. Plus de huit établissements employeurs sur dix ont moins de 10 salariés.

Répartition des salariés et des établissements employeurs par taille en région Centre-Val de Loire (en %)



Source : Insee Flores 2023

Les entreprises de la région recourent à **3,9 emplois intérimaires en équivalent temps plein pour 100 salariés**, contre 2,9 en moyenne en France métropolitaine

Hausse de 6,4 % du nombre de travailleurs avec reconnaissance de handicap dans les entreprises assujetties dans la région entre 2021 et 2023

• Expositions et risques professionnels

Typologie des surveillances médicales : En région Centre-Val de Loire, la majorité des salariés (66 %) relèvent du Suivi Individuel simple (SI), 26 % bénéficient d'un Suivi Individuel Renforcé (SIR) en lien avec des expositions particulières (postes à aptitude spécifique, CMR, montage/démontage d'échafaudage, ...) et 8 % d'un Suivi Individuel Adapté (SIA), notamment pour le travail de nuit ou les situations de handicap.

Expositions aux risques professionnels : Les résultats issus d'ACACIA montrent des expositions aux agents physiques, biomécaniques ou chimiques, plus particulièrement présents dans les secteurs de la construction et de l'industrie. Les risques organisationnels et psychosociaux se concentrent principalement dans les activités de services.

État de santé et habitudes de vie : Globalement, les salariés présentent un bon état de santé, dorment majoritairement de manière satisfaisante et pratiquent une activité sportive ou de loisirs. Cependant, près d'un salarié sur deux déclare des douleurs ostéoarticulaires, et les consommations de tabac (24 %) et d'alcool (10 %) restent assez présentes.

Conclusion : La santé au travail s'inscrit dans une approche de santé globale, qui associe prévention, promotion de la santé et qualité de vie au travail.



• La sinistralité des salariés du régime général en 2023

20 769
accidents du travail avec arrêt soit
30,3 AT pour 1000 salariés
contre 26,8 au niveau national
(-3,5 % par rapport à 2021)
dont 37 % concernent les femmes

3 604
soit 17,4 % des AT avec arrêt d'au
moins un jour concernent

les moins de 25 ans
1 706
soit 8,2 % des AT avec arrêt
concernent des **intérimaires dont**

97 sont embauchés depuis
moins de 3 mois

1 514
maladies professionnelles
avec arrêt d'au moins un jour
• 93,3 % sont des troubles
musculo-squelettiques
• 1,8 % sont liées à l'amiante

Indices de fréquence* les plus élevés :

Hébergement médico-social et social et
action sociale sans hébergement : 57

Construction : 50

Transports et entreposage : 47

Arts, spectacles et activités récréatives : 44

Prod. et distrib. d'eau ; assainissement, gestion
des déchets et dépollution : 41

Travail du bois, indust. du papier et imprimerie : 40

Activités de services adm. et de soutien : 39

Métallurgie : 35

* Indice de fréquence : nombre d'accidents du travail pour mille salariés



ACCIDENTS GRAVES (hors accidents de trajet)

419 AT graves avec IPP >10 %
ce qui représente **2,0 %** de l'ensemble des AT avec arrêt
(en hausse de 0,4 point par rapport à 2021)

ACCIDENTS MORTELS (hors accidents de trajet)

32 AT mortels contre 27 en 2021
soit une hausse de 18,5 %.

4 AT graves et mortels sur 5 ont lieu dans les entreprises
de - 200 salariés

Sources : Carsat Centre-Val de Loire - données 2023

• La sinistralité des salariés du régime agricole en 2023

1 543
accidents du travail avec arrêt soit
24,4 AT pour 1000 salariés
contre 27,0 en France Métropolitaine hors
Alsace-Moselle
(-6,0 % par rapport à 2021)

420
concernent les femmes, soit 27,2 %

380
concernent les moins de 25 ans, soit 24,6 %

97
concernent les apprentis, soit 6,3 %
(+6,6 % par rapport à 2021)

Indices de fréquence* les plus élevés :

Insémination artificielle : 112

Scieries fixes : 98

Entreprises de jardins, paysage, reboisement : 94

Traitement de la viande : 80

Coopératives diverses : 73

* Indice de fréquence : nombre d'accidents du travail pour mille salariés



ACCIDENTS GRAVES (hors accidents de trajet)

Les AT graves avec IPP >10 % représentent
2,8 % de l'ensemble des AT avec arrêt
(- 18,9 % par rapport à 2021)

ACCIDENTS MORTELS (hors accidents de trajet)

Le nombre d' AT mortels est constant entre 2021 et 2023
(<5), et représente 0,1 % de l'ensemble des AT avec arrêt

77
maladies professionnelles
avec arrêt
(-7,2 % par rapport à 2021)

Sources : CCMSA - données 2023



Indicateurs Régionaux de Santé au Travail

IRST - Centre-Val de Loire

1 Les spécificités socio-économiques de la région Centre-Val de Loire

Au 1^{er} janvier 2022, la région Centre-Val de Loire compte 2 581 600 habitants sur une superficie de 39 150 km², soit une densité de population moyenne de 65,9 habitants par km². La population reste stable entre 2016 et 2022, alors qu'elle augmente en France métropolitaine (+0,35 % en moyenne par an). Le solde naturel et le solde migratoire sont presque nuls. Les femmes représentent plus de la moitié de la population régionale (51,5 %). Plus d'une personne sur quatre a moins de 25 ans, mais la population est plus âgée qu'en France métropolitaine (94 personnes âgées de moins de 25 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans ou plus). Les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire concentrent la moitié de la population régionale.

Répartition de la population par sexe et tranche d'âge (en %)

Département	Population	Part (en %)				
		Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	De 25 à moins de 60 ans	60 ans ou plus
Cher	299 496	51,4	48,6	25,4	40,6	34,0
Eure-et-Loir	432 950	51,2	48,8	29,0	43,2	27,8
Indre	216 809	51,7	48,3	23,6	39,5	36,8
Indre-et-Loire	616 326	52,0	48,0	29,1	42,2	28,7
Loir-et-Cher	328 953	51,4	48,6	26,0	41,0	32,9
Loiret	687 063	51,2	48,8	30,1	43,0	26,9
Centre-Val de Loire	2 581 597	51,5	48,5	28,1	42,0	29,9
France métropolitaine	65 846 255	51,5	48,5	29,1	43,8	27,2

Source : Insee, Recensement de la population 2022, exploitation principale



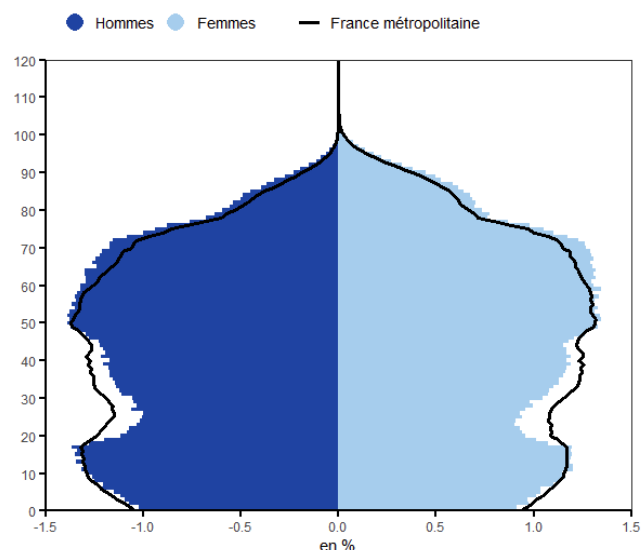
Le recensement de la population de l'Insee a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées exhaustivement. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constituée.

► Répartition de la population par âge

La région Centre-Val de Loire a une population plus vieillissante. Une personne sur trois (29,9 %) est âgée de 60 ans ou plus contre 27,2 % en France métropolitaine. À l'opposé, les personnes de moins de 25 ans représentent une moindre part de la population dans la région (28,1 % contre 29,1 % au niveau national). Néanmoins, la part des personnes âgées de moins de 25 ans diminue moins entre 2016 et 2022 dans la région qu'ailleurs.

Les femmes représentent une part plus élevée de la population parmi les 60 ans ou plus (55,3 %), en partie en raison d'une espérance de vie plus élevée. Comme le montre la pyramide des âges, la part des personnes âgées de 50 à 74 ans est plus élevée dans la région (32,1 % contre 30,4 % en France métropolitaine). À l'inverse, la part des personnes âgées de 20 à 29 ans est plus faible (9,9 % dans la région contre 11,4 % en France métropolitaine).

Pyramide des âges de la population centro-ligérienne (en %)



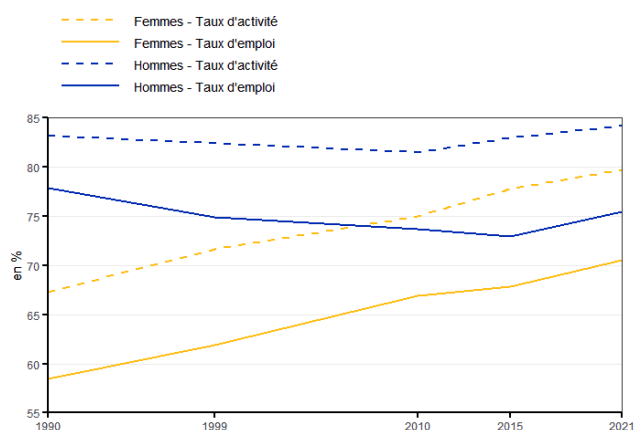
Source : Insee, recensement de la population 2022

► Marché du travail : comparaison femmes-hommes

En 2022, 79,9 % des femmes âgées de 20 à 64 ans résidant en Centre-Val de Loire sont actives, c'est-à-dire qu'elles occupent un emploi ou en recherchent un au sens du recensement de la population, contre 84,5 % des hommes. Malgré une hausse continue depuis 1990, le taux d'activité des femmes reste inférieur à celui des hommes. L'écart s'est néanmoins considérablement réduit en Centre-Val de Loire sur la période (de 15,9 à 4,5 points) puisque la hausse du taux d'activité des femmes est allée de pair avec la stabilité du taux d'activité des hommes. Les femmes occupent aussi moins fréquemment un emploi que les hommes (71,2 % contre 75,9 %). Cet écart s'explique principalement par la différence de taux d'activité plutôt que par la part d'actifs en emploi (89 % pour les femmes contre 90 % pour les hommes).

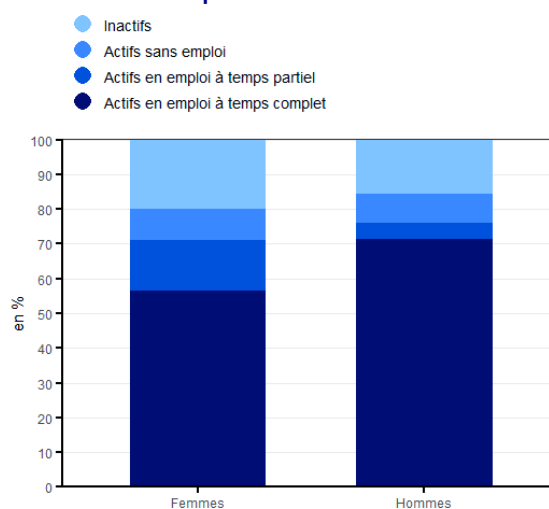
Le temps partiel au travail reste majoritairement féminin. Les femmes occupent plus de trois emplois à temps partiel sur quatre dans la région. En 2022, une femme en emploi sur cinq travaille à temps partiel, contre 6 % des hommes.

Évolution des taux d'activité et d'emploi selon le sexe depuis 1990



Champ : personnes âgées de 20 à 64 ans résidant en Centre-Val de Loire
Source : Insee, recensement de la population 2022

Activité et emploi selon le sexe en 2022



Champ : personnes âgées de 20 à 64 ans résidant en Centre-Val de Loire
Source : Insee, recensement de la population 2022



Le **taux d'activité** au sens du recensement est le rapport entre la population active (actifs occupés ou non) et l'ensemble de la population.
Le **taux d'emploi** au sens du recensement est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et l'ensemble de la population.

Plus d'un jeune de moins de 25 ans sur trois (35,3 %) occupe un emploi, soit davantage qu'en France métropolitaine (33,1 %). Ils représentent dans la région près d'un actif en emploi sur dix (9,7 %).

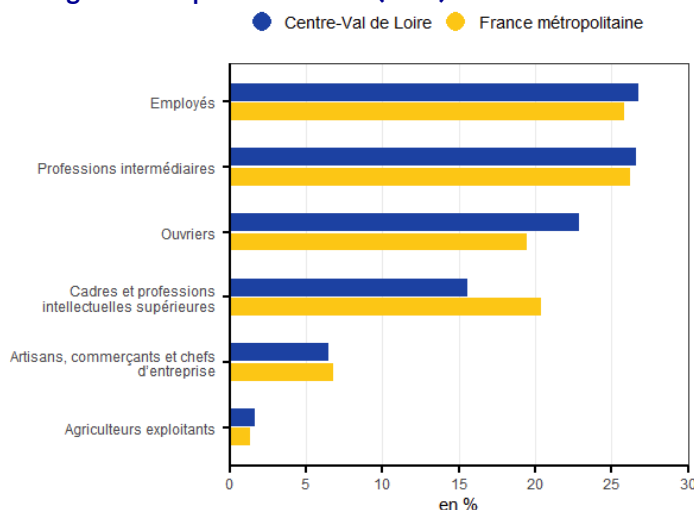
► Répartition de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle

Comme en France métropolitaine, plus de la moitié des actifs en emploi de la région sont employés ou exercent une profession intermédiaire (53,4 %).

La part des cadres et des professions intellectuellement supérieures est plus faible dans la région (15,6 % contre 20,4 % en France métropolitaine).

À l'inverse, les ouvriers représentent une part plus élevée des actifs en emploi dans la région (22,9 % contre 19,4 % en France métropolitaine).

Répartition de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)

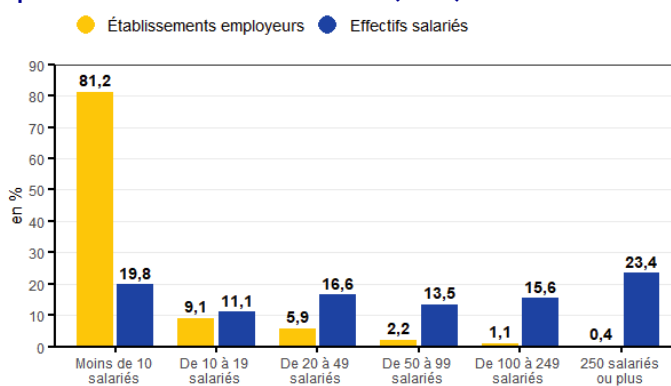


Champ : personnes actives en emploi résidant en Centre-Val de Loire
Source : Insee, recensement de la population 2022

► Répartition des salariés et des établissements employeurs par taille

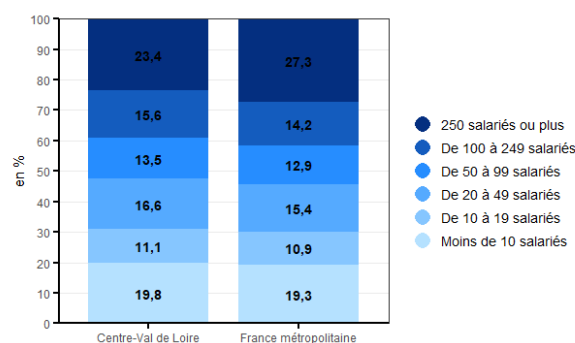
En 2023, 902 300 salariés travaillent dans 81 800 établissements employeurs dans la région Centre-Val de Loire. **Plus de huit établissements employeurs sur dix (81,3 %) ont moins de 10 salariés.** Ces établissements emploient près d'un salarié sur cinq (19,8 %). À l'opposé, les grands établissements de 250 salariés ou plus concentrent un quart de l'emploi salarié (24,3 %) bien qu'ils ne représentent qu'une très faible part des établissements (0,4 %). De plus, les salariés qui travaillent dans la région exercent plus fréquemment dans des établissements de moins de 250 salariés (76,6 % contre 72,7 % en France métropolitaine).

Répartition des salariés et établissements par taille en Centre-Val de Loire (en %)



Source : Flores 2023, exploitation Sese-Dreets CVL

Répartition des salariés par taille d'établissement (en %)



Source : Flores 2023, exploitation Sese-Dreets CVL



Le dispositif Flores : (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent les emplois salariés et leurs établissements, par localisation géographique, secteur d'activité et type d'employeur.

Sa réalisation est assurée par l'équipe Flores du SNTDA (Division SSEL) à Metz, sa maîtrise d'ouvrage déléguée par la division SCMT du DERA. Les données de Flores sont essentiellement issues de la BTS « Base tous salariés » mais peuvent comprendre des informations supplémentaires (issues de Sirene et Sirus), ainsi que des corrections destinées à améliorer la qualité de la localisation de l'emploi salarié.

La source Flores 2023 n'intègre pas la version définitive des données Siasp relative à la fonction publique, et diffère donc sur ce champ de la version définitive de la BTS 2023.

En particulier, le nombre d'heures pour les établissements du champ de la fonction publique n'est pas renseigné dans le fichier Flores 2023. Même si de façon agrégée la version de Flores 2023 donne des résultats très proches de la version définitive de Siasp (évolution de l'emploi par versant de la Fonction publique par exemple), pour toute analyse plus détaillée centrée exclusivement sur le secteur public, il est recommandé de se référer directement à la source Siasp.

Comme en France métropolitaine, la grande majorité des actifs en emploi sont salariés (87,6 % dans la région). En particulier, près de trois actifs en emploi sur quatre (74,3 %) sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou occupent un emploi de la fonction publique.

Répartition des actifs en emploi selon leur statut et condition d'emploi en 2022 (en %)

Statut et condition d'emploi	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Salariés	87,6	86,3
Emplois sans limite de durée et titulaire de la fonction publique	74,3	72,9
Emplois à durée limitée (CDD, contrat saisonnier, vacataire, etc.)	7,7	8,1
Intérim	2,4	1,9
Emplois aidés	0,4	0,4
Apprentissage-stage	2,8	3,0
Non-salariés	12,4	13,7
Indépendants	7,3	8,3
Employeurs	4,8	5,2
Aides familiaux	0,2	0,2

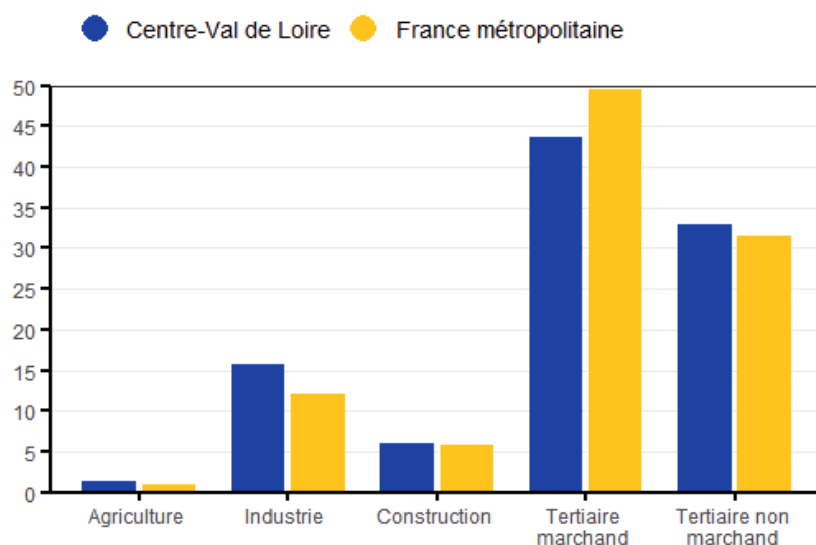
Source : Insee, Recensement de la population 2022

► Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité

En 2023, la région Centre-Val de Loire rassemble 3,5 % des emplois salariés de France métropolitaine. **Le poids de l'emploi tertiaire notamment marchand est prédominant, mais inférieur à celui de la France métropolitaine (76,7 % contre 81,0 %).** À l'inverse, les activités des autres secteurs d'activités sont surreprésentées dans la région, en particulier les activités industrielles (15,8 % contre 12,2 %).

Plus de la moitié des salariés de la région travaillent dans les départements du Loiret (29,0 %) et de l'Indre-et-Loire (25,6 %) et cette part est plus élevée que celle des actifs occupés qui résident dans ces deux départements (51,6 %). Ailleurs dans la région, l'emploi salarié se répartit de la manière suivante : 7,8 % dans l'Indre, 10,6 % dans le Cher, 12,2 % dans le Loir-et-Cher et 14,8 % dans l'Eure-et-Loir.

Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité (en %)



Source : Estimations d'emploi localisé 2023

Travailleurs en situation de handicap dans les entreprises assujetties

Entre 2021 et 2023, le nombre de travailleurs avec une reconnaissance de handicap dans les entreprises assujetties a augmenté de 6,4 % dans la région. Les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire concentrent près de la moitié des travailleurs handicapés des entreprises (47,6 %). La hausse est la plus marquée dans le département de l'Indre-et-Loire. Par ailleurs, ces emplois se trouvent plus fréquemment dans les activités industrielles et dans les activités du secteur tertiaire marchand (respectivement 24,0 % et 53,1 % contre 15,8 % et 43,7 % pour l'ensemble de l'emploi salarié régional).

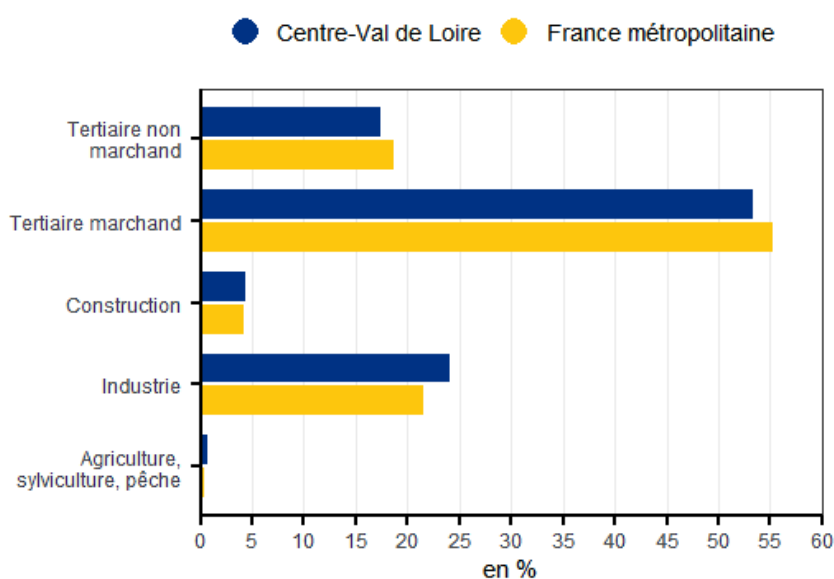
Évolution du nombre de travailleurs handicapés physiques dans les entreprises assujetties

	2021	2022	2023
Cher	1 930	2 008	2 021
Eure-et-Loir	2 587	2 686	2 803
Indre	2 428	1 766	2 403
Indre-et-Loire	3 347	3 534	3 932
Loir-et-Cher	2 898	3 056	3 232
Loiret	5 575	5 535	5 576
Centre-Val de Loire	18 765	18 585	19 967

Source : Agefiph-Dares, DOTEH

Plus de quatre personnes en situation de handicap sur cinq (83,9 %) sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée, soit davantage que l'ensemble des salariés (74,3 %). En outre, plus de trois travailleurs handicapés sur quatre (77,6 %) ont un emploi à temps plein en 2023.

Répartition du nombre de travailleurs handicapés par secteur d'activité (en %) en 2023



Source : Agefiph-Dares, DOTEH

Taux de chômage

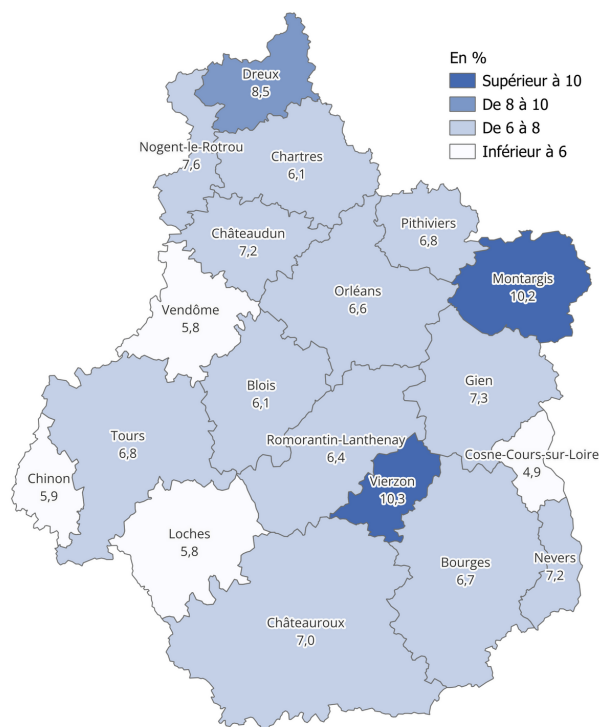
En 2024, le taux de chômage est de 6,9 % en Centre-Val de Loire, soit une hausse de + 0,1 point de pourcentage par rapport à 2023. Il est inférieur à celui de la France métropolitaine (7,2 %) et la région se classe au 7^e rang des régions de France métropolitaine, derrière la Normandie (7,0 %) et devant la Bourgogne-Franche-Comté (6,6 %).

Le taux de chômage des femmes (6,7 %) est inférieur à celui des hommes (7,0 %). **Près d'un jeune de moins de 25 ans sur quatre (18,5 %) est au chômage**, ce qui en fait la classe d'âge la plus touchée.

Le taux de chômage est plus élevé dans les départements du Cher (7,1 %) et du Loiret (7,4 %). Il est plus faible dans les départements du Loir-et-Cher (6,2 %) et de l'Indre-et-Loire (6,6 %).

 **Le taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Taux de chômage localisé par zone d'emploi en 2024 (en %)



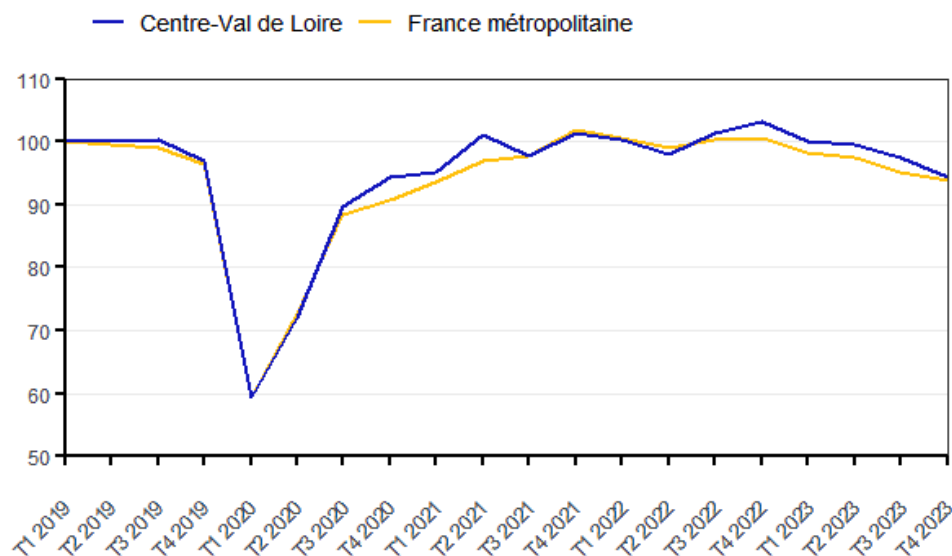
Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés

Intérim : emploi et catégorie socioprofessionnelle

En 2023, 36 800 emplois intérimaires mesurés en équivalent temps plein (ETP) sont exercés dans la région Centre-Val de Loire. Ces emplois représentent 4,7 % de l'emploi intérimaire de la France métropolitaine, une part supérieure à celle de l'ensemble de l'emploi salarié (3,5 %).

Après la forte baisse provoquée par la crise sanitaire de la Covid-19, l'intérim régional se redresse globalement plus fortement qu'en France métropolitaine.

Évolution des emplois intérimaires en équivalent temps plein (indice base 100 au T1 2019)

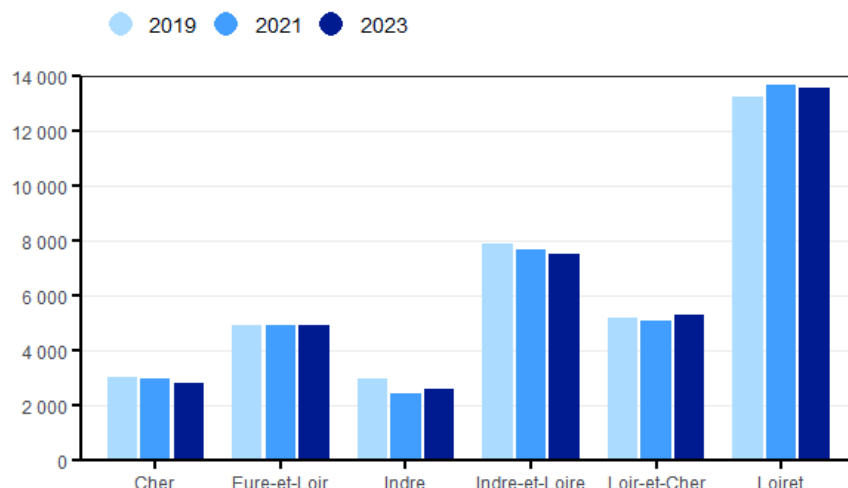


Source : DARES DSN - exploitation des fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

Évolution du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein par département entre 2019 et 2023

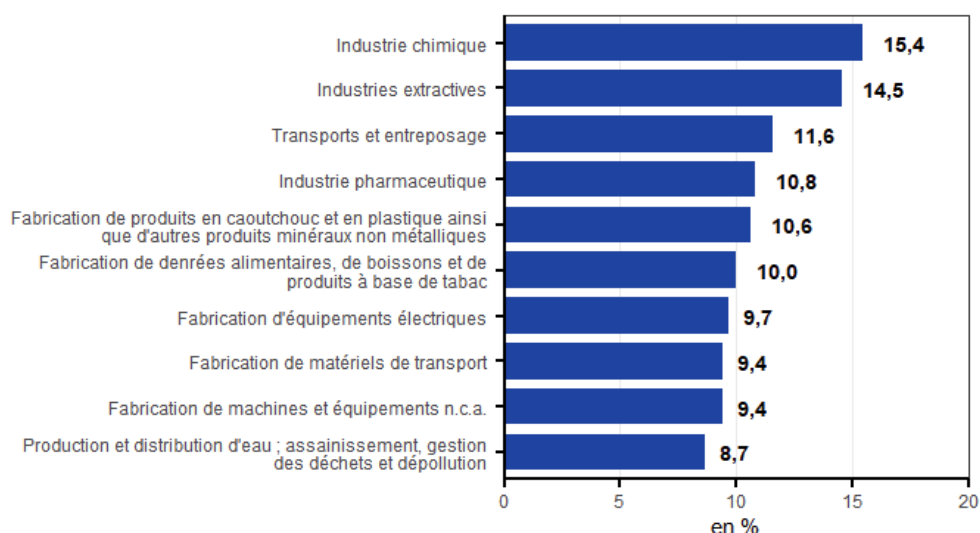
En 2023, le taux de recours à l'intérim dans la région est le plus élevé des régions de France métropolitaine, avec 3,9 emplois intérimaires en équivalent temps plein pour 100 salariés, contre 2,9 en moyenne.

Les secteurs de l'industrie et de la logistique recourent davantage à l'intérim. Dans l'industrie chimique et les industries extractives, on compte plus d'un emploi intérimaire en équivalent temps plein pour sept salariés.



Source : DARES DSN - exploitation des fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

Les 10 secteurs les plus pourvoyeurs d'intérimaires* dans la région Centre-Val de Loire en 2023



Note (*) : les taux de recours pour 100 salariés les plus élevés

Source : DARES DSN - exploitation des fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

Les emplois d'ouvriers sont fortement représentés parmi les emplois intérimaires. **Plus de trois emplois intérimaires en équivalent temps plein sur quatre (77,5 %) sont occupés par un ouvrier alors qu'ils représentent moins d'un actif en emploi sur quatre (22,9 %) dans la région.** En particulier, deux emplois intérimaires sur cinq (40,2 %) sont occupés par des ouvriers non qualifiés.

Par ailleurs, le travail intérimaire concerne davantage les plus jeunes et moins fréquemment les plus âgées. **Plus d'un emploi intérimaire sur quatre (27,9 %) est exercé par une personne de moins de 25 ans** alors qu'ils représentent moins d'un actif en emploi sur dix (9,5 %). À l'inverse, la part des emplois intérimaires occupés par des personnes âgées de 50 ans ou plus est deux fois moins élevée que leur part parmi les actifs en emploi (16,1 % contre 33,0 %). Enfin, les hommes occupent deux emplois intérimaires sur trois (67,4 %).



Taux de recours à l'intérim : Part des intérimaires dans l'emploi salarié, y compris l'intérim. Ce taux peut être calculé pour l'ensemble des salariés, mais également secteur par secteur. Par exemple, le taux de recours à l'intérim dans l'industrie est la part des intérimaires de l'industrie dans l'emploi salarié de l'industrie, y compris l'intérim.

La nomenclature d'activité de l'Insee (code NAF 2008) se compose de plusieurs niveaux de regroupements pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse. Dans ce document sont utilisés les regroupements de secteurs d'activité en 38 postes. Les activités de services administratifs et de soutien comprennent notamment les activités liées à l'emploi (essentiellement l'intérim - 78 -), les activités d'enquêtes et de sécurité (centre d'appel, activité de gardiennage - 80 -), les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (81).

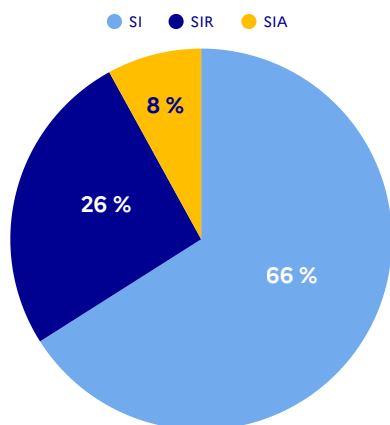


Les expositions aux risques professionnels



ACACIA (Analyse Collective des besoins – diAgnostiC territoriAl) est un outil d'aide à la décision structuré sur des analyses épidémiologiques en santé au travail comme support aux politiques de prévention, développé par Présanse Centre-Val de Loire. Le projet est porté par un COPIL régional multi-partenarial (6 Services de Prévention et Santé au Travail-Interentreprises - SPSTI - membres de Présanse Centre-Val de Loire hors Eure-et-Loir, Dreets, Carsat). Les objectifs d'ACACIA sont de produire des diagnostics locaux et régionaux, analyser les expositions aux risques professionnels, orienter les actions de prévention, contribuer à la veille sanitaire en santé au travail et améliorer à terme l'efficacité de la prévention. ACACIA s'appuie sur les données des SPSTI, qui assurent le suivi des salariés du secteur privé. Par conséquent, la fonction publique (État, territoriale, hospitalière), les travailleurs agricoles et les travailleurs indépendants ne sont pas inclus dans les analyses suivantes.

► Typologie des surveillances médicales et des salariés suivis

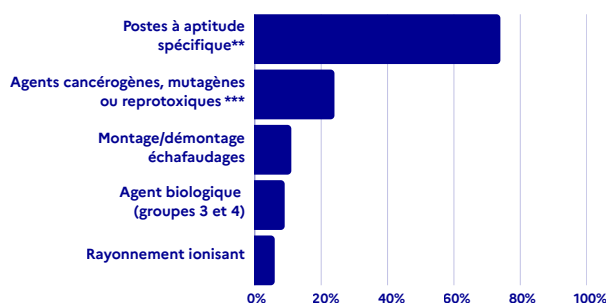


Ce schéma présente la typologie des surveillances médicales déclarées par les employeurs des 505 953 salariés suivis en région Centre-Val de Loire* (hors Eure-et-Loir), au 31 décembre 2023. Ce suivi se répartit en trois grandes catégories principales :

Le Suivi Individuel (SI) dit « simple » représente la plus grande part du suivi des salariés avec 66 % des surveillances. Le Suivi Individuel s'applique à la majorité des salariés n'étant pas exposés à des risques particuliers.

Le Suivi Individuel Renforcé (SIR) : Le Suivi Individuel Renforcé concerne les salariés exposés à des risques particuliers, tels que : l'amiante, le plomb, les agents cancérogènes, les rayonnements ionisants, le risque de chute, le travail en hauteur... Ce type de suivi représente un peu plus d'un quart des surveillances (26 %). Parmi les motifs de surveillance, les postes à aptitude spécifique sont les plus fréquents, suivis de l'exposition aux CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques), et les activités de montage et démontage d'échafaudages.

Motifs de surveillance des SIR



La grande majorité des salariés qui ont un SIR présente un motif unique de surveillance (77 %). Cependant, certains salariés peuvent cumuler plusieurs motifs de surveillance renforcée. En effet, 18 % en cumulent deux, et 5 % en cumulent trois ou plus, soit près d'un quart des salariés cumulent au moins 2 motifs de surveillance SIR. Cette poly-exposition représente un enjeu clé pour développer des stratégies de prévention intégrées et prioriser les interventions sur des postes particulièrement à risque.

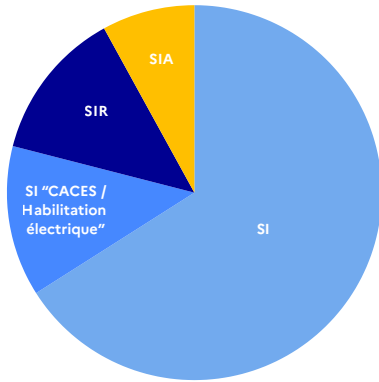
* La typologie des surveillances médicales de la région reste inchangée en incluant le département de l'Eure-et-Loir (sources : plateforme SPST de la DGT en 2023)

** Autorisation de conduite d'équipements et/ou jeune de moins de 18 ans affectés sur des travaux interdits susceptibles de dérogations et/ou habilitation électrique et/ou manutention manuelles de charges.

*** Agents CMR et/ou amiante et/ou plomb et/ou poussières de bois et/ou poussières de silice

Le nouveau décret n° 2025-355 du 18 avril 2025 prévoit, à partir du 1^{er} octobre 2025, que les titulaires de CACES ou d'habilitations électriques ne seront plus soumis au Suivi Individuel Renforcé (SIR), mais passeront sous le régime du Suivi Individuel simple (SI). Ils devront présenter une attestation d'absence de contre-indication médicale, valable 5 ans, délivrée par le médecin du travail. Ce changement modifiera le cadre médical lié aux autorisations de conduite et habilitations, en simplifiant les obligations pour ces postes.

Projection théorique 2025 : répartition des suivis médicaux post-décret n° 2025-355

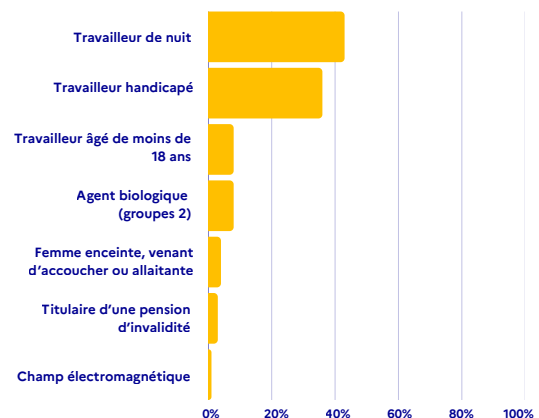


À travers ce décret, le paysage des suivis médicaux sera particulièrement modifié. Comme l'illustre le graphique de projection théorique, la majorité des salariés relèveront désormais du Suivi Individuel simple, tandis que le recours au Suivi Individuel Renforcé pourrait être notablement réduit. Le Suivi Individuel Adapté, quant à lui, restera à priori stable.

Il est à noter que les SI « CACES / Habilitation électrique » resteront soumis à un suivi médical par le médecin du travail. Cette évolution impliquera une reconfiguration de l'activité des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), qui auront à cœur d'adapter leurs pratiques et leurs organisations pour intégrer ces changements dans la continuité de leur mission de suivi médical des travailleurs.

Le Suivi Individuel Adapté (SIA), qui représente 8 % des salariés suivis, se décompose en plusieurs catégories de travailleurs nécessitant une surveillance médicale particulière, principalement les travailleurs de nuit et les travailleurs en situation de handicap. La grande majorité des salariés en SIA présentent un motif unique de surveillance (95 %). Cependant comme pour les salariés en SIR, ils peuvent également présenter plusieurs motifs simultanément : 5 % en ont deux ou plus.

Motifs de surveillance des SIA



Le travail de nuit, qui est le motif le plus prégnant des SIA, constitue un axe central de prévention. En effet, ce mode d'organisation peut perturber le sommeil et les rythmes biologiques, réduire la vigilance, et augmenter les risques pour la santé (cardiovasculaires, métaboliques, ...).

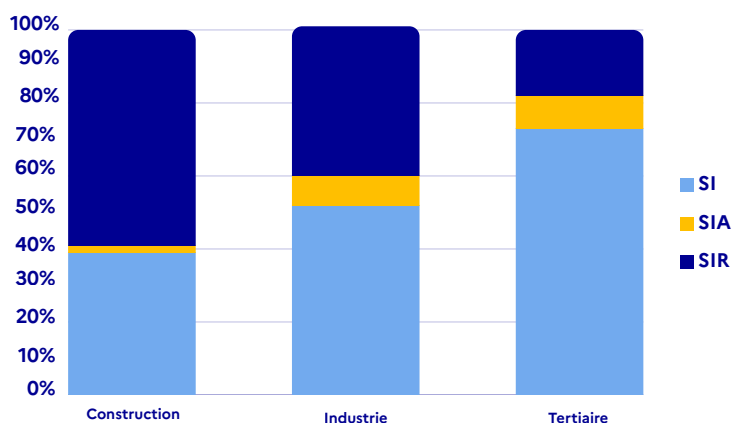
Différents leviers de prévention peuvent être mis en place :

- Adaptation des horaires / des locaux de travail,
- Organisation du travail (anticipation des périodes d'hypovigilance, limitation des efforts physiques, pauses, ...),
- Suivi médical des salariés exposés,
- Sensibilisation aux bonnes pratiques pour limiter ces impacts...

Un peu plus d'un tiers des SIA sont des salariés en situation de handicap. Cela souligne l'enjeu crucial de la prévention de la désinsertion professionnelle par l'adaptation des postes de travail, l'accompagnement personnalisé et la mise en place de mesures préventives spécifiques pour maintenir l'emploi et préserver la santé de ces travailleurs.



Ce graphique présente la répartition des différentes surveillances médicales selon trois grands secteurs d'activité économique :



Le secteur de la construction (9 % de l'ensemble des salariés suivis) se caractérise par une forte proportion de Suivis Individuels Renforcés (59 %), reflétant la forte exposition aux risques professionnels inhérente aux métiers du bâtiment. Le Suivi Individuel simple (SI) représente 39 % des cas, tandis que le Suivi Individuel Adapté (SIA) reste marginal (2 %).

Le secteur industriel (19 % de l'ensemble des salariés suivis) présente une proportion de Suivis Individuels simples plus importante (52 %). Le SIR représente 41 %, et le SIA occupe une place plus modeste de 8 %. Cette répartition témoigne de la diversité des risques industriels, avec des expositions variables selon les activités.

Le secteur tertiaire (72 % de l'ensemble des salariés suivis) montre un profil très différent, caractérisé par les Suivis Individuels simples qui représentent 73 % des cas. Le SIR concerne 18 % des salariés, et le SIA occupe une part plus importante (9 %) comparé aux autres secteurs. Ces constats reflètent des conditions de travail généralement moins exposantes aux risques physiques et chimiques dans ce secteur.

► Analyse des expositions aux familles de risques professionnels par secteur d'activité

Deux sources de données alimentent ACACIA pour les expositions professionnelles : celles saisies par les équipes médicales (via un thésaurus dédié) et celles renseignées par les salariés en auto-déclaration pour les SPSTI.

Les résultats présentés dans cette partie portent donc sur les données redressées de 174 578 salariés vus en visite en 2023 dans les 6 SPSTI membres de Présanse Centre-Val de Loire. Le redressement des données permet de corriger les écarts du profil socio-économique des salariés étudiés par rapport à la population cible. Toutefois, ces expositions demeurent sous-estimées en raison d'une déclaration des risques professionnels encore partielle (saisie non-exhaustive). **Ces données offrent néanmoins un éclairage précieux sur les conditions de travail dans la région et constituent un point d'appui utile pour renforcer les politiques de prévention.**

TABEAU DE BORD RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE 2023 (ACACIA, hors Eure-et-Loir)
Répartition des niveaux pondérés d'expositions par famille selon les secteurs d'activité (A17)

Code	Secteur d'activité	Niveau d'exposition pondéré aux agents physiques	Agents physiques les plus courants	Niveau d'exposition pondéré aux agents biomécaniques	Agents biomécaniques les plus courants
DE	Industries extractives ; énergies ; eau ; gestion des déchets et dépollution		Bruit ; intempérie ; vibration transmise au système main/bras		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur
C1	Fabrication de denrées alimentaires ; de boissons et de produits à base de tabac		Bruit ; température ; vibration transmise au système main/bras		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines		Bruit ; vibration transmise au système main/bras ; température		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur
C4	Fabrication de matériel de transport		Bruit ; vibration transmise au système main/bras ; température		Posture du corps entier, manutention de charge ; manutention de personne ; mouvement répétitif du membre supérieur
C5	Fabrication d'autres produits industriels		Bruit ; vibration transmise au système main/bras ; température		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur
FZ	Construction		Bruit ; vibration transmise au système main/bras ; intempérie		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; posture du membre inférieur
GZ	Commerce ; réparation d'automobile et de motocycle		Bruit ; température ; vibration transmise au système main/bras		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur
HZ	Transport et entreposage		Bruit ; vibration mécanique du corps entier ; température		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur
IZ	Hébergement et restauration		Bruit ; température ; hygrométrie		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur
JZ	Information et communication		Bruit ; intempérie ; vibration transmise au système main/bras		Posture du corps entier ; manutention de charge, manutention de personne ; mouvement répétitif du membre supérieur
KZ	Activités financières et d'assurance		Bruit ; éclairage artificiel ; température		Posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur ; manutention de charge, manutention de personne
LZ	Activités immobilières		Bruit ; intempéries ; température		Posture du corps entier ; manutention de charge, manutention de personne ; mouvement répétitif du membre supérieur
MN	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien		Bruit ; vibrations transmises au système main/bras ; intempéries		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur
OQ	Administration publique ; enseignement ; santé humaine et action sociale		Bruit ; température ; vibrations transmises au système main/bras		Manutention de charge, manutention de personne ; posture du corps entier ; mouvement répétitif du membre supérieur
RU	Autres activités de service		Bruit ; température ; intempéries		Posture du corps entier ; manutention de charge, manutention de personne ; mouvement répétitif du membre supérieur

Code	Secteur d'activité	Niveau d'exposition pondéré aux facteurs organisationnels, relationnels et éthiques	Facteurs organisationnels, relationnels et éthiques les plus courants	Niveau d'exposition pondéré aux agents chimiques	Agents chimiques les plus courants
DE	Industries extractives ; énergies ; eau ; gestion des déchets et dépollution		Horaire de travail ; exigence mentale liée à l'activité ; exigence émotionnelle de l'activité		Matériel et produit industriel divers ; produits d'origine humaine ; métal pauvre
C1	Fabrication de denrées alimentaires ; de boissons et de produits à base de tabac		Horaire de travail ; exigence mentale liée à l'activité ; exigence émotionnelle de l'activité		Matériel et produit industriel divers ; produits d'origine végétale ; produit d'origine animale
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines		Exigence mentale liée à l'activité ; horaire de travail ; exigence émotionnelle de l'activité		Matériel et produit industriel divers ; produit dégagé dans les procédés de soudage ; hydrocarbure et dérivé
C4	Fabrication de matériel de transport		Horaire de travail ; exigence mentale liée à l'activité ; qualité de la relation au travail		Matériel et produit industriel divers ; produit dégagé dans les procédés de soudage ; acier et métal
C5	Fabrication d'autres produits industriels		Exigence mentale liée à l'activité ; horaire de travail ; qualité de la relation au travail		Matériel et produit industriel divers ; produit d'origine végétale ; produit d'origine animale
FZ	Construction		Exigence mentale liée à l'activité ; exigence émotionnelle de l'activité ; qualité de la relation au travail		Matériel et produit industriel divers ; roche sédimentaire ; produit de construction, BTP
GZ	Commerce ; réparation d'automobile et de motocycle		Exigence émotionnelle de l'activité ; exigence mentale liée à l'activité ; horaire de travail		Matériel et produit industriel divers ; produit d'origine humaine ; produit d'origine animale
HZ	Transport et entreposage		Horaire de travail ; exigence mentale liée à l'activité ; exigence émotionnelle de l'activité		Matériel et produit industriel divers ; produit d'origine humaine ; produit de construction, BTP
IZ	Hébergement et restauration		Horaire de travail ; exigence émotionnelle de l'activité ; exigence mentale liée à l'activité		Matériel et produit industriel divers ; produit d'origine animale ; produit d'origine humaine
JZ	Information et communication		Exigence mentale liée à l'activité ; exigence émotionnelle de l'activité ; télétravail		Matériel et produit industriel divers
KZ	Activités financières et d'assurance		Exigence émotionnelle de l'activité ; exigence mentale liée à l'activité ; qualité de la relation au travail		Matériel et produit industriel divers ; produit d'origine humaine
LZ	Activités immobilières		Exigence émotionnelle de l'activité ; exigence mentale liée à l'activité ; horaire de travail		Matériel et produit industriel divers ; produit d'origine humaine
MN	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien		Exigence mentale liée à l'activité ; horaire de travail ; exigence émotionnelle de l'activité		Matériel et produit industriel divers ; produit d'origine humaine ; produit d'origine végétale
OQ	Administration publique ; enseignement ; santé humaine et action sociale		Exigence émotionnelle de l'activité ; horaire de travail ; exigence mentale liée à l'activité		Matériel et produit industriel divers ; produit d'origine humaine ; produit d'origine végétale
RU	Autres activités de service		Exigence émotionnelle de l'activité ; horaire de travail ; exigence mentale liée à l'activité		Matériel et produit industriel divers ; produit d'origine humaine ; produit d'origine végétale

Agents physiques : Ces risques professionnels présentent des niveaux d'exposition non-négligeables et diffus, tous secteurs confondus. Cependant, on observe une concentration marquée dans l'industrie extractive / énergie / eau et gestion des déchets, la construction, l'industrie manufacturière et également dans les transports-entreposage et hébergement-restauration. Le **bruit** constitue l'agent prédominant, suivi des **vibrations** (main-bras, corps entier) et des **contraintes thermiques**.

Ces expositions pouvant entraîner de la fatigue, des troubles auditifs ou musculo-squelettiques (TMS), des actions ciblées par poste de travail pourraient être mises en place, en donnant par exemple priorité à la réduction à la source, à la maintenance des équipements, ou à la consolidation des démarches de mesurage environnemental.



Facteurs biomécaniques : Les expositions liées aux facteurs biomécaniques représentent un des niveaux le plus élevé, tant en fréquence qu'en intensité, sur l'ensemble des secteurs économiques de la région. Les plus prégnants sont **la manutention de charge, les postures contraignantes, le travail en force et les mouvements répétitifs**, avec une forte concentration dans les secteurs de la construction, de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hébergement-restauration et du soin.

Ces situations favorisent le développement de troubles musculosquelettiques, qui restent la principale cause de maladies professionnelles reconnues. La prévention pourrait inclure des actions sur l'organisation des postes, le recours à des aides mécaniques, ainsi que l'adaptation du rythme et des outils de travail.



Facteurs organisationnels, relationnels et éthiques : Les risques liés à l'organisation du travail sont présents dans de nombreux secteurs, en particulier dans les activités de service : santé, hébergement, restauration, commerce, éducation, administration. Ils incluent les **horaires atypiques** (travail de nuit, en coupé, ou le week-end), **la charge mentale** liée à la complexité ou à l'intensité du travail, et **les tensions dans la relation aux autres** (public, collègues, hiérarchie).

Ces constats offrent des leviers concrets pour agir en faveur de la santé mentale au travail. L'enjeu réside dans la structuration d'une prévention collective, centrée sur la régulation de l'activité réelle, l'autonomie décisionnelle et les marges de manœuvre organisationnelles.



Agents chimiques : Malgré une probable sous-estimation forte de cette famille d'exposition du fait de la difficulté à les recueillir de façon détaillée lors des visites médicales et à une perception parfois incomplète du risque par les travailleurs concernés, nous observons ici des constats plutôt connus au niveau national. En effet, **l'exposition aux substances chimiques** touche de manière très inégale les secteurs d'activité. La construction, l'industrie manufacturière, la réparation automobile et maintenance, santé et action sociale, présentent les niveaux d'exposition les plus élevés. Les secteurs tertiaires montrent une exposition résiduelle mais non négligeable, souvent liée aux produits d'entretien et de maintenance. L'hôtellerie-restauration n'est pas forcément classée parmi les secteurs les plus exposés aux agents chimiques dans les enquêtes nationales, mais elle présente tout de même plusieurs expositions spécifiques et non minimes, parfois sous-déclarées mais assez visibles ici.

L'exposition aux risques chimiques peut être associée à des pathologies, notamment à latence longue (maladies respiratoires chroniques, cancers professionnels, ...). L'enjeu réside dans l'identification précoce de ces expositions et la substitution des produits potentiellement dangereux. L'utilisation d'outils numériques pour tracer et cartographier les produits chimiques pourrait être un levier de prévention innovant.



Cette cartographie des risques, bien que non exhaustive et probablement sous-estimée, révèle des "territoires de santé au travail" différenciés, nécessitant des stratégies de prévention adaptées aux profils sectoriels de la région Centre-Val de Loire.

► État de santé et habitus de vie des salariés

Cette partie porte sur l'analyse des questionnaires d'auto-déclaration renseignés par les salariés de 3 SPSTI membres de Présanse Centre-Val de Loire. Pour l'année 2023, les résultats présentés ici, issus des données redressées, portent sur un échantillon de 49 743 salariés.

► État de santé des salariés

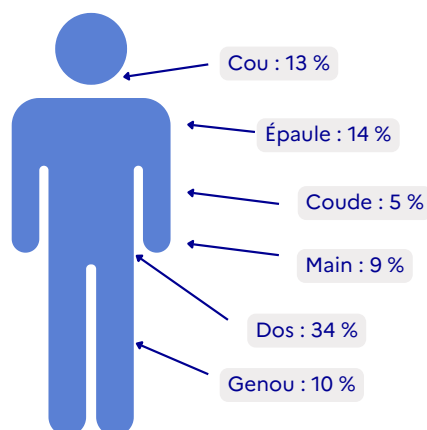


Ce graphique présente la distribution de l'état de santé général perçu par les salariés de la région, selon une échelle d'évaluation allant de "Très mauvais" à "Très bon". La médiane se positionne dans la partie positive de l'échelle, révélant que **la moitié des salariés évalue son état de santé comme très bon**. Les travailleurs de la région ont donc une perception favorable de leur état de santé. Toutefois, la présence de réponses dans les catégories négatives rappelle qu'une partie non négligeable des salariés exprime des préoccupations concernant leur santé.

Fondée sur la perception individuelle, cette autoévaluation constitue un repère utile pour apprécier l'état de santé des salariés, largement utilisé pour orienter les actions de prévention et contribuer à l'élaboration de plans d'actions adaptés.

► Douleurs ostéoarticulaires

Ce schéma présente la prévalence des douleurs ostéoarticulaires chez les salariés selon les différentes parties du corps affectées. **L'analyse révèle que près d'un salarié sur deux (48 %) a ressenti des douleurs ou inconforts au niveau du rachis, des membres supérieurs ou des genoux dans les 15 jours précédant la visite médicale.**



La répartition anatomique des douleurs montre un ordre de fréquence clair :

- Le dos constitue la zone la plus touchée avec 34 % des salariés concernés, confirmant que les lombalgies et dorsalgies représentent un enjeu majeur de santé au travail.
- Les membres supérieurs sont également particulièrement affectés. Les épaules touchent 14 % des salariés, les mains 9 % et les coudes 5 %. Cela peut être le reflet de l'exposition par exemple aux gestes répétitifs, aux contraintes posturales, ...
- Le cou concerne 13 % des douleurs des salariés, pouvant être liées par exemple au travail sur écran, aux postures de flexion cervicale,...
- Les genoux affectent 10 % des salariés, particulièrement sollicités dans certaines activités professionnelles nécessitant des positions accroupies ou des déplacements à pieds fréquents par exemple.

Cette analyse permet d'illustrer en partie les contraintes biomécaniques auxquelles sont exposés les salariés et souligne l'importance de la prévention de ces risques. Le but étant de limiter l'apparition de troubles musculosquelettiques, qui figurent parmi les principales pathologies liées au travail.

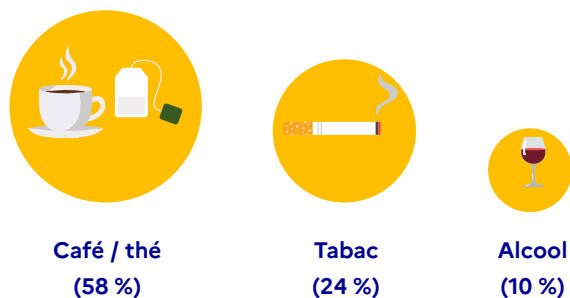
► Travail et altération de l'état de santé



Ce graphique rend compte du degré d'altération de la santé que les salariés attribuent à leur activité professionnelle, selon une graduation allant de "Pas du tout" à "Très fortement" altéré. La médiane, située plutôt au centre de l'échelle, montre que la moitié des salariés perçoivent un impact faible à modéré de leur travail sur leur santé, ce qui suggère qu'une part importante ne considère pas leur activité professionnelle comme entraînant une altération de leur état de santé. Cependant, la répartition révèle également qu'une partie notable des salariés ressent un impact modéré à fort de leur travail sur leur santé. Cette diversité de perception souligne l'hétérogénéité des situations professionnelles et des vécus individuels au sein du territoire.

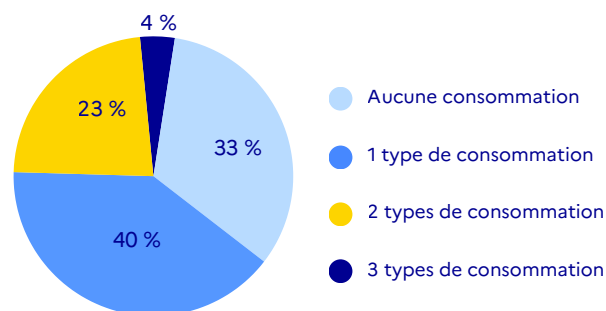
► Habitus de vie des salariés

Cette section présente les habitudes de consommation des salariés, révélant des pratiques variées avec des prévalences assez diverses.



- La consommation de **café / thé** domine largement avec 58 % des salariés (assez souvent, fréquemment ou quotidiennement). *Si ces boissons sont courantes, leur usage peut également refléter des stratégies individuelles en lien avec la gestion du rythme ou de l'état de vigilance de l'environnement professionnel. Dans ce contexte, il peut être adapté de renforcer les actions de prévention autour du repos / des pauses, et de la gestion des temps de travail, dans une logique plus large d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.*
- Le **tabac** (assez souvent, fréquemment ou quotidiennement) concerne près d'un quart des travailleurs (24 %), constituant un enjeu majeur de santé publique nécessitant des actions de prévention ciblées. *En effet, au-delà de ses effets propres, le tabac peut majorer les effets de certaines expositions professionnelles, notamment en cas de contact avec l'amiante, la silice ou les fumées de soudage, augmentant ainsi le risque de pathologies respiratoires ou de cancers. La prise en compte de ces interactions dans les démarches de prévention constitue un levier important en santé au travail.*
- La consommation d'**alcool** concerne 10 % des salariés interrogés (assez souvent, fréquemment ou quotidiennement). *Cette proportion peut sembler modérée, cependant, même à faibles doses, l'alcool peut entraîner une baisse de vigilance, altérer les réflexes ou l'attention, pouvant compromettre la sécurité, en particulier sur les postes à risques (conduite d'engins, travail en hauteur, manipulation de machines, ...). Intégrer cette problématique dans les démarches de prévention constitue un levier essentiel pour protéger la santé et la sécurité au travail.*

Ce graphique illustre la répartition des salariés selon le nombre de consommations déclarées (café/thé, tabac, alcool). Si un tiers des répondants (33 %) ne déclarent aucune consommation, la majorité des salariés (67 %) en mentionnent au moins une, ce qui pose la question des poly-consommations. Ces situations peuvent accroître les risques pour la santé, et méritent une attention particulière dans les démarches de prévention.



Les consommations de cannabis et d'autres substances psychoactives ne sont pas analysées ici du fait de leur probable forte sous-déclaration. Ces usages pourraient néanmoins être intégrés aux réflexions en matière de santé au travail et de santé publique, compte tenu de leurs effets possibles sur la vigilance, la sécurité et la santé des salariés. Il serait également nécessaire de développer des études et des analyses spécifiques permettant d'approfondir la compréhension des poly-consommations, comme celles associant tabac, cannabis ou d'autres substances, et d'évaluer leurs conséquences dans le cadre professionnel.



Le sommeil des salariés est globalement bon puisque 66 % d'entre eux estiment bien dormir. Cependant, pour les 34 % des salariés qui estiment mal dormir, les problèmes de sommeil sont presque tous les jours pour plus de la moitié d'entre eux, et 45 % estiment que la qualité du sommeil retentit sur le travail, et inversement.

Près de 6 salariés sur 10 ont une activité extraprofessionnelle. Concernant la pratique d'une activité sportive, 28 % des salariés n'en pratiquent pas du tout, 36 % en pratiquent de manière modérée (plus d'une fois par mois ou moins d'une fois par mois) et 36 % de façon régulière (plus d'une fois par semaine). Ces activités, qu'elles soient sportives ou de loisirs, peuvent constituer un levier complémentaire pour le maintien de la santé physique et mentale.



Les problématiques liées au sommeil sont globalement prises en compte dans les stratégies de prévention en santé au travail, notamment pour les postes à risques (conducteurs, opérateurs machines, personnels de nuit, agents de sécurité, soin, ...), afin de préserver la santé et la sécurité des salariés.

En résumé,

Ces différents résultats et constats mettent en évidence que la santé au travail s'inscrit pleinement dans une logique de santé globale. Prévenir les expositions professionnelles reste essentiel, mais il est tout aussi nécessaire d'agir sur les facteurs qui participent au maintien et à la préservation d'un bon état de santé.

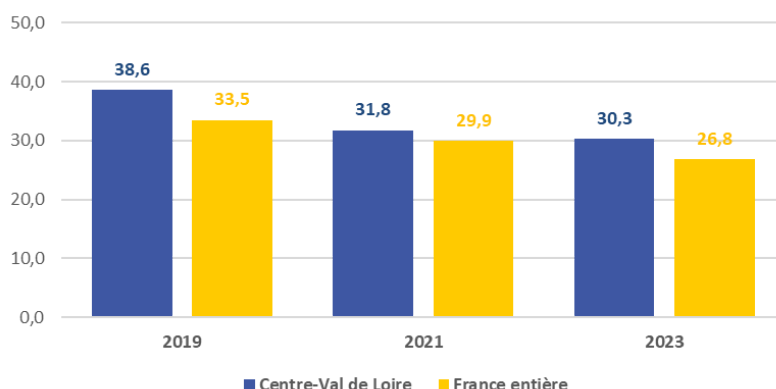
Le travail, lorsqu'il s'exerce dans des conditions favorables et adaptées, peut aussi être un appui dans la construction de la santé des salariés. Agir à la fois sur les facteurs de risque et sur les ressources du travail, c'est inscrire la prévention dans une dynamique constructive, au service d'une santé durable pour tous.

La sinistralité au travail des salariés du régime général

► Fréquence et gravité des accidents du travail

Sur la période allant de 2019 à 2023, l'indice de fréquence des accidents du travail demeure plus élevé en région Centre-Val de Loire qu'en France, même s'il tend à régresser après la crise sanitaire de 2020. L'écart entre les indices de fréquence se réduit entre les niveaux régional et national en 2023 (3,5 points contre 5,1 points en 2019).

Évolution de l'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en région Centre-Val de Loire et en France en 2019, 2021 et 2023



Source : CNAM – Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025



Pour mieux comprendre

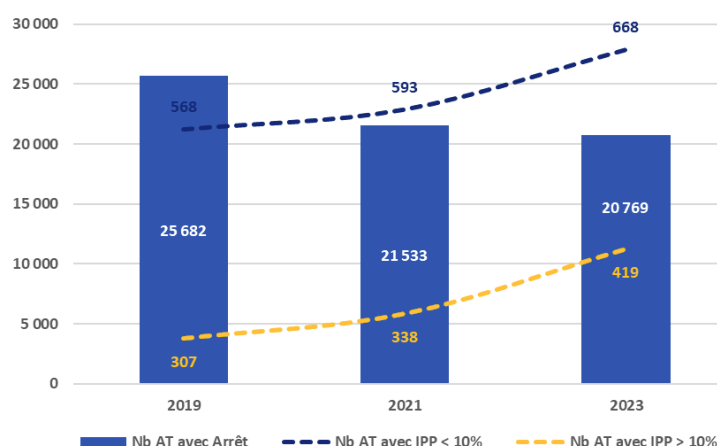
Les indices de fréquence jusqu'en 2016 sont calculés à partir des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). À compter de 2017, les indicateurs sont établis à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) des établissements de la région Centre-Val de Loire. La DSN, devenue obligatoire depuis janvier 2017, a créé une rupture dans les séries statistiques par les changements de règles qu'elle a induits. La comparaison de 2017 avec les années précédentes mais aussi avec les années ultérieures est rendue impossible pour les effectifs, les heures travaillées et les éléments statistiques qui en découlent tels que les indices de fréquence.

La crise sanitaire de 2020 a engendré une décroissance du nombre de sinistres en lien avec un chômage partiel qui s'est poursuivi en 2021 dans certains secteurs d'activité.

De fait, les évolutions constatées sur cette période ne sont pas toujours cohérentes et les données restent à utiliser avec précaution.

En 2022, les données de sinistralité semblaient incomplètes pour rendre compte des expositions réelles aux risques et de leurs évolutions. Des hypothèses en amont du processus de reconnaissance ont été émises, notamment liées à l'utilisation des outils de déclaration (DSN, formulaires déclaratifs...). Une recherche approfondie autour des déclarations « incomplètes » (sans Certificat Médical Initial/sans Déclaration d'Accident du Travail) a également été réalisée. Des pistes liées aux évolutions d'activités économiques, au recours au télétravail, ont été avancées pour expliquer ces évolutions. De fait, une rupture statistique a été confirmée rendant impossible les comparaisons avec les années antérieures.

Accidents du travail avec arrêt selon leur niveau de gravité en région Centre-Val de Loire en 2019, 2021 et 2023



Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

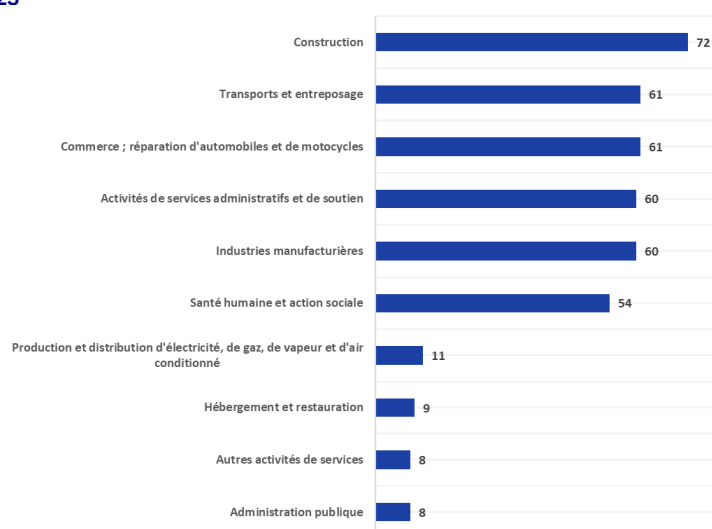
Entre 2021 et 2023, le nombre d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour diminue de -3,5 %. Sur la période 2019-2023, on observe un net recul lié aux effets de la Covid-19 (-23,7 %).

419 AT dits "graves" avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 % ont été dénombrés en 2023 (+26,7 % par rapport à 2019).

L'évolution du nombre d'AT avec Incapacité Permanente Partielle inférieure à 10 % (668 en 2023), est également relativement élevée (+15 % par rapport à 2019).

En 2023, plus de 45 % des accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 % sont recensés en région Centre-Val de Loire dans les secteurs de la construction, des transports et de l'entreposage et du commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.

Accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle > 10 % selon les secteurs d'activité (en A21) en région Centre-Val de Loire en 2023



Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

En 2023, 686 133 salariés sont recensés dans les établissements du régime général en région. Par ailleurs, 20 769 accidents du travail donnant lieu à un arrêt de travail d'au moins une journée sont comptabilisés. Les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher concentrent plus de la moitié d'entre eux, tout comme en 2019.

L'indice de fréquence des accidents du travail est, quant à lui, supérieur à l'ensemble de la région (30,3 accidents du travail pour 1 000 salariés) et au niveau national (26,8) dans les départements d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire avec respectivement 32,6 ; 31,1 et 30,9 accidents du travail pour 1 000 salariés en 2023.

Répartition territoriale et indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en 2023

Département	Nombre AT avec Arrêt	Part des AT avec Arrêt (%)	Indice de Fréquence
Cher	2 012	9,7	29,7
Eure-et-Loir	3 356	16,2	32,6
Indre	1 594	7,7	31,1
Indre-et-Loire	5 433	26,1	30,9
Loir-et-Cher	2 329	11,2	27,9
Loiret	6 045	29,1	29,5
Centre-Val de Loire	20 769	100	30,3
France entière	555 803	-	26,8

Source : CNAM – Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

Les accidents du travail avec arrêt sont dénombrés à partir du premier jour d'arrêt de travail. Ils sont enregistrés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) puis transmis au service Tarification de la Carsat qui impute ensuite un taux de cotisation à l'employeur en fonction du nombre d'accidents du travail comptabilisés sur trois ans.

Les accidents du travail avec arrêt d'au moins quatre jours concernent des accidents du travail qui ont fait l'objet d'une codification avec la saisie le plus souvent par la CPAM d'informations complémentaires. Celles-ci peuvent être utilisées à des fins statistiques pour déterminer notamment l'activité (ce que faisait la personne au moment de l'accident), la déviation (ce qui a dysfonctionné au moment de l'accident) ou le contact (ce qui a occasionné la lésion).

Indice de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1 000 salariés.

► Répartition des accidents du travail par secteur d'activité

En 2023, les accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour sont dispersés dans dix secteurs d'activité, les trois premiers étant identiques à ceux de 2019, qui enregistrent près de 60 % de l'accidentologie de la région Centre-Val de Loire (contre 66,3 % en 2019). 4 ans auparavant, les AT apparaissaient davantage concentrés dans les secteurs d'activité d'hébergement

médico-social et social et action sociale sans hébergement, les transports et l'entreposage, la construction, les activités de services administratifs et de soutien ainsi que le commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.

Répartition sectorielle et indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt dans les 10 secteurs d'activité (en A38) les plus accidentogènes en région Centre-Val de Loire en 2023

Secteur d'activité en A38	Nombre AT avec Arrêt	Part des AT avec Arrêt (%)	Indice de Fréquence
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	2 2 542	12,2	57,1
Construction	2 984	14,4	50,3
Transport et entreposage	2 072	10,0	46,9
Arts, spectacles et activités récréatives	383	1,8	44,4
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	260	1,2	41,1
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	311	1,5	40,5
Activités de service et de soutien	2 803	13,5	38,7
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	609	2,9	34,9
Industries extractives	19	0,1	32,4
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et équipements	350	1,7	32,0
Les 10 secteurs les plus accidentogènes	12 333	59,3	45,3
Tous secteurs d'activité confondus	20 769	100	30,3

Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

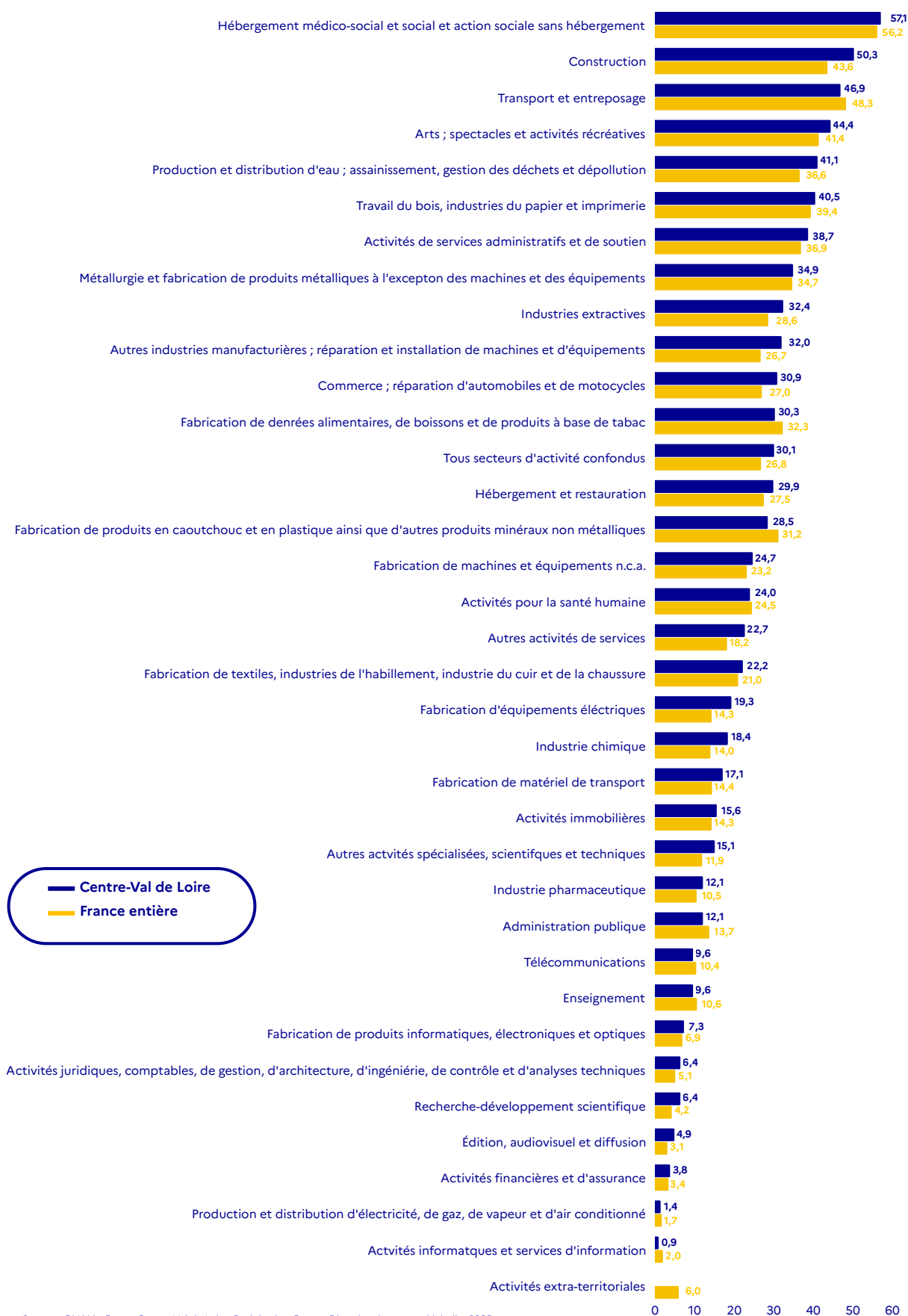
Le secteur hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement se distingue par son indice de fréquence particulièrement prononcé (57,1 AT pour 1 000 salariés, contre 45,3 pour les dix secteurs d'activité les plus accidentogènes), ainsi que sa part de salariés y occupant un emploi (6,5 %). Ce secteur présente également l'indice de fréquence le plus élevé au niveau national avec 56,2 AT pour 1 000 salariés.

Deux autres secteurs affichent des indices de fréquence des AT supérieurs à la moyenne des dix secteurs les plus accidentogènes :

- la construction (50,3 accidents du travail pour 1 000 salariés), avec 8,6 % des salariés ;
- les transports et l'entreposage (46,9), secteur occupant parallèlement 6,4 % des salariés.

À noter que les intérimaires victimes d'accidents du travail sont principalement employés par les entreprises utilisatrices des secteurs de la logistique, des transports, de la construction et de la grande distribution.

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt par secteur d'activité (A38) en région Centre-Val de Loire et en France en 2023



► Répartition des accidents du travail par âge et typologie des contrats

Les accidents du travail touchent davantage les jeunes que les salariés plus âgés ; cela peut être lié à leur inexpérience et à leur ancienneté dans le poste occupé. En 2023, 17,4 % des jeunes de moins de 25 ans ont été victimes d'un accident du travail avec arrêt d'au moins un jour. Ils sont sur-représentés par rapport à la part des actifs en emploi de la même classe d'âge résidant en région (13,2 %).

En revanche, trois personnes de 50 ans et plus sur dix sont des actifs ayant un emploi tandis que 25 % sont victimes d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour.

Si les victimes d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour détiennent majoritairement un contrat à durée indéterminée, près d'une sur dix est intérimaire.

Répartition par tranche d'âge des accidents du travail avec arrêt en région Centre-Val de Loire en 2023

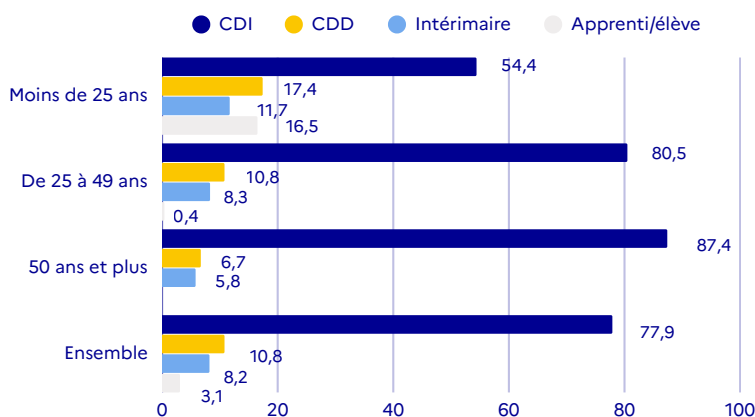
Tranche d'âge	Nombre d'AT avec Arrêt	Part des AT avec Arrêt (%)	Part des AT avec Arrêt pour les femmes (%)
Moins de 25 ans	3 604	17,4	16,1
De 25 à 49 ans	11 932	57,6	56,8
50 ans et plus	5 173	25,0	27,1
Tous âges confondus	20 709	100	100

Hors non réponses (tranches d'âges non renseignées)

Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

Les assurés de moins de 25 ans occupent davantage de contrats précaires, 17,4 % étant en CDD, 16,5 % exerçant en tant qu'élèves ou apprentis et 11,7 % ayant un contrat d'intérim. Néanmoins, ces proportions apparaissent moins élevées qu'en 2019 pour les victimes en CDD (-5,7 points) et pour les intérimaires (-2,3 points), hormis pour les apprentis / élèves accusant une hausse en cinq ans (+2,9 points).

Répartition des accidents du travail avec arrêt par tranche d'âge et typologie de contrat de travail en région Centre-Val de Loire en 2023 (en %)

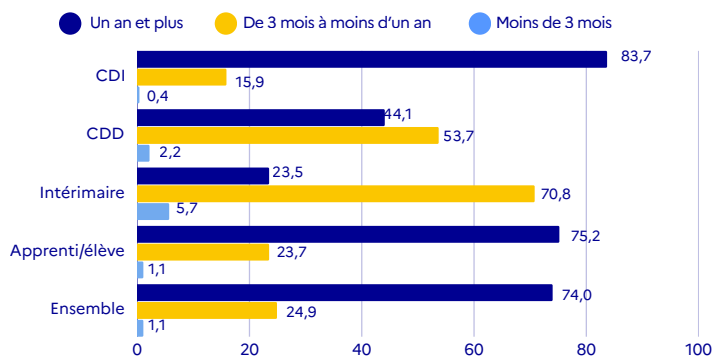


Hors non réponses (tranches d'âges et autres types de contrats de travail non renseignés)

Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

► Ancienneté et typologie des contrats des salariés victimes d'accidents du travail

Répartition des accidents du travail avec arrêt par typologie de contrat de travail et ancienneté dans le poste en région Centre-Val de Loire en 2023 (en %)



Hors non réponses (types de contrats de travail et dates d'embauche non renseignés)

Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

L'ancienneté des salariés dans le poste étant inhérente à la nature des contrats occupés, les contrats précaires représentent une proportion élevée d'accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour pour des personnes ayant peu d'ancienneté sur leur poste.

En 2023, en région Centre-Val de Loire, 76,5 % des intérimaires victimes d'AT avec arrêt d'au moins un jour occupent leur emploi depuis moins d'un an (contre 59,1 % en 2019).

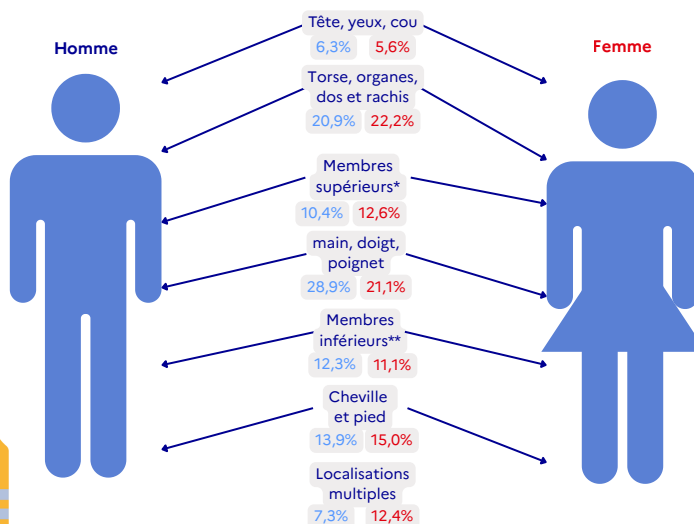
► Sièges des lésions des accidents du travail

En région Centre-Val de Loire, chez les hommes victimes d'un accident du travail avec arrêt d'au moins un jour, près de 30 % des lésions repérées concernent **la main, le doigt ou le poignet** (contre 21,1 % pour les femmes).

En outre, 22,2 % des accidents du travail touchent le torse, les organes, le dos ou le rachis des femmes.



Répartition des accidents du travail avec arrêt par siège des lésions selon le sexe en région Centre-Val de Loire en 2023



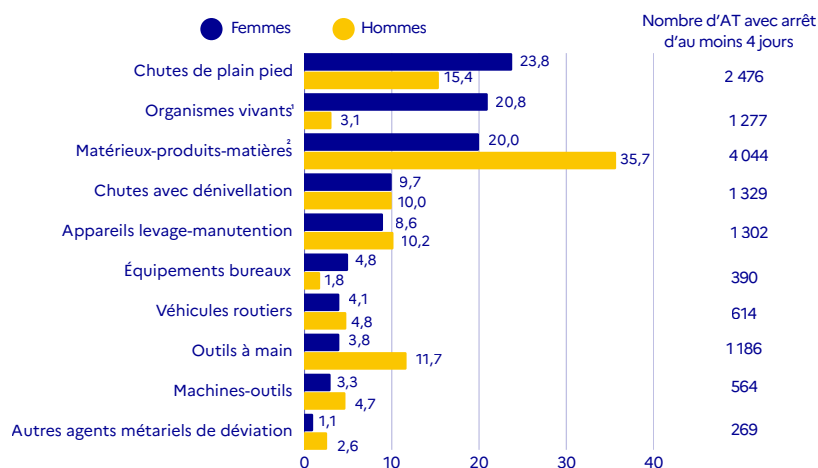
Hors non réponses *Sauf main, doigt, poignet - ** Sauf cheville et pied - Source : Carsat Centre-Val de Loire ; Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

► Agents matériels de déviation des accidents du travail

En 2023, 48,5 % des accidents du travail surviennent du fait d'un dysfonctionnement lié à l'utilisation de matériaux, de produits ou de matières (30,1 %, soit 0,3 point de moins qu'en 2019) ou en lien avec des chutes de plain-pied (18,4 %, soit 1,6 point supplémentaire en cinq ans).

Les risques relatifs aux chutes de plain-pied et aux organismes vivants représentent plus de deux accidents du travail sur cinq chez les femmes. Ainsi, l'item « Chutes de plain-pied » apparaît en première position pour les victimes féminines (23,8 %).

Répartition des accidents du travail avec au moins quatre jours d'arrêt par « agent matériel de déviation » en région Centre-Val de Loire en 2023 (en %)



Hors non réponses (AT non classés avec 4 jours d'arrêt ou plus) - Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

Quant aux « Matériaux-produits-Matières », ils constituent le dysfonctionnement principal rencontré lors des accidents du travail chez les assurés masculins. Ce risque apparaît essentiellement lié à la manutention manuelle (61,7 %) qui, proportionnellement, concerne davantage les femmes (71,6 %) que les hommes (58,6 %).

Ces derniers sont également victimes d'accidents du travail en lien avec des pièces travaillées (14,4 %), des matériaux de construction (10,5 %) ou d'éléments constitutifs de machine ou de véhicule (6,3 %).



Pour mieux comprendre

Le risque à l'origine de l'accident du travail appelé « agent matériel de déviation » permet d'identifier ce qui a dysfonctionné au moment de la survenue de l'accident du travail. Les agents matériaux de déviation sont regroupés en « familles de déviation » dont il est question ci-dessous.

1 La famille de déviation « Organismes vivants » fait essentiellement référence aux agents matériaux de déviation liés aux humains mais également aux animaux et aux végétaux.

2 La famille de déviation « Matériaux-produits-Matières » regroupe principalement les agents matériaux de déviation suivants :

- les charges manutentionnées manuellement ;
- les matériaux, objets, produits, éléments constitutifs de machine ou de véhicule, bris, poussières ;
- les cartons et emballages divers ;
- les autres agents de construction, de machine ou de véhicule ;
- les pièces travaillées...

► Focus sur les accidents du travail « graves » et mortels



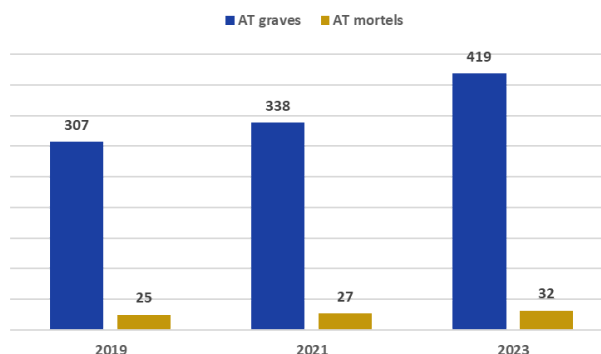
En région Centre-Val de Loire, 1 087 accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle ont été recensés en 2023 parmi l'ensemble des accidents du travail avec arrêt d'au moins un jour.

Deux accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle sur cinq sont dits « graves » et donnent lieu à la délivrance d'une Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 % (soit 419 AT « graves »).

Quant aux **accidents du travail mortels**, ils représentent **32 sinistres en 2023** en région Centre-Val de Loire, en progression de 28 % depuis 2019.

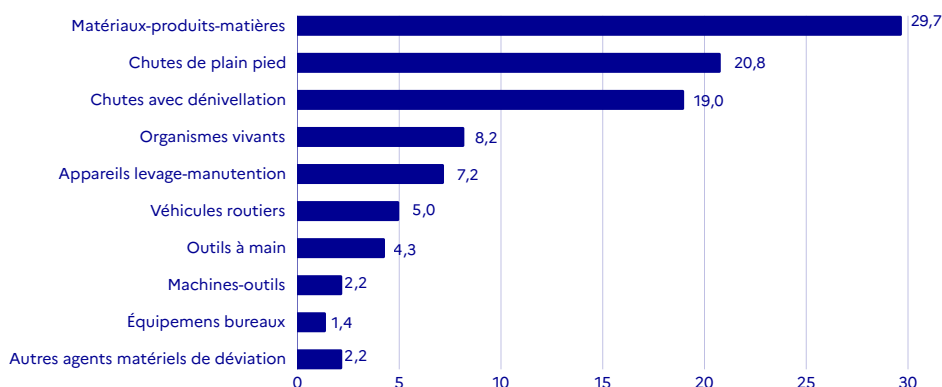
S'agissant des accidents du travail dits « graves » (avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 %) et des accidents du travail mortels, ils apparaissent nettement plus nombreux au fil des années engendrant 35,8 % d'augmentation entre 2019 et 2023.

Accidents du travail « graves » (avec Incapacité Permanente Partielle > 10 %) et mortels en région Centre-Val de Loire en 2019, 2021 et 2023



Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

Répartition des accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle > 10 % par « agent matériel de déviation » en région Centre-Val de Loire en 2023 (en %)

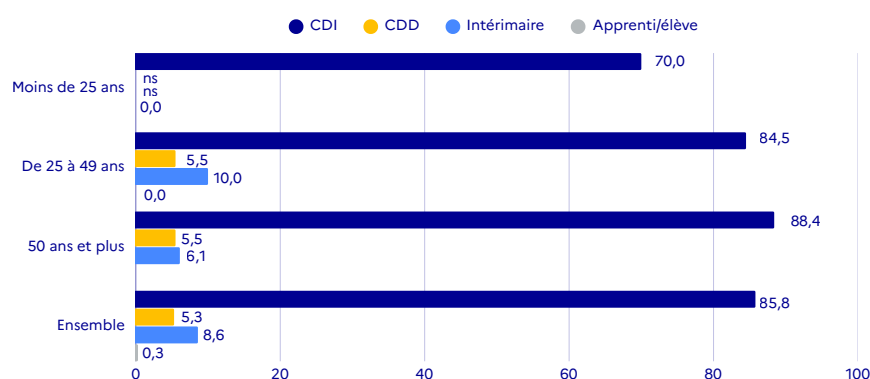


Hors non réponses (AT avec IP > 10 % non classés) - Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

En 2023 :

- Près de trois accidents du travail sur dix avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 % sont liés à l'utilisation de matériaux, de produits ou de matières.
- Un sur cinq survient lors de chutes de plain-pied ou avec dénivellation.

Répartition des accidents du travail avec Incapacité Permanente Partielle > 10% par type de contrat de travail et par tranche d'âge en région Centre-Val de Loire en 2023 (en %)



ns : non significatif (basé sur un effectif inférieur à 5) -

Source : Carsat Centre-Val de Loire, Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

Les AT avec IPP > 10 % concernent essentiellement les salariés en CDI (85,8 %).

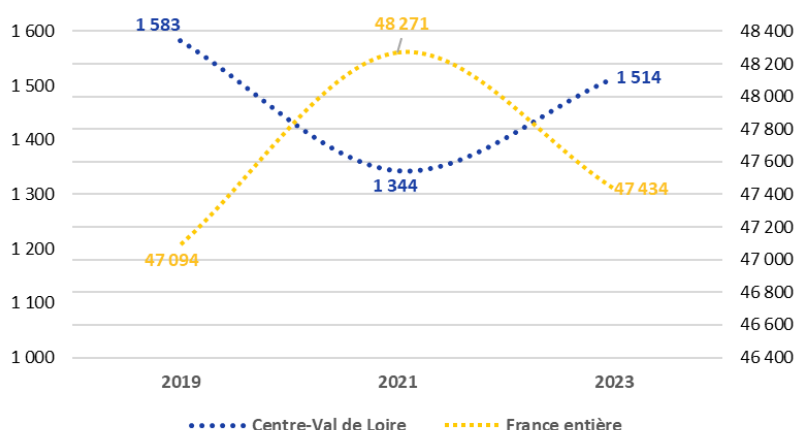
Ces sinistres sont cependant repérés parmi les intérimaires dans près d'un cas sur dix, notamment chez les 25-49 ans et 50 ans et plus.

Évolution et niveau de gravité des maladies professionnelles avec arrêt

Sur la période 2019-2023, le nombre de maladies professionnelles avec arrêt d'au moins un jour diminue de 4,4 % en région Centre-Val de Loire. Les effets de la Covid-19 ont impacté le nombre de maladies professionnelles avec arrêt d'au moins un jour qui diminue de 15,1 % entre 2019 et 2021, avant une progression de 12,6 % constatée entre 2021 et 2023.

En France, le nombre de maladies professionnelles reste également relativement stable sur cette même période (+0,1 %), même si une hausse est enregistrée entre 2019 et 2021 (+2,5 %).

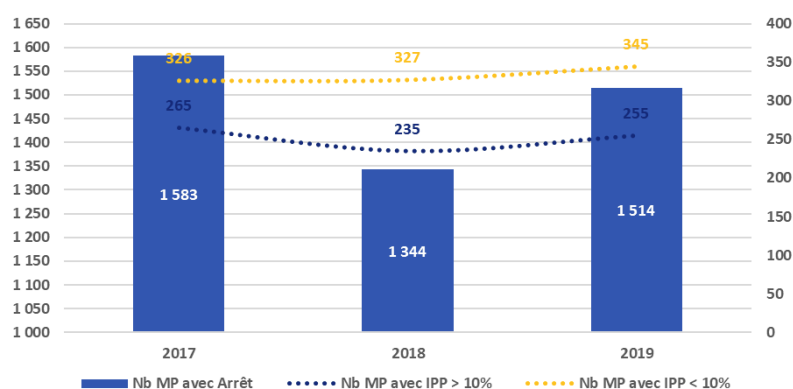
Maladies professionnelles avec arrêt en région Centre-Val de Loire et en France en 2019, 2021 et 2023



Source : CNAM - Carsat Centre-Val de Loire, Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

En région, les maladies professionnelles avec Incapacité Permanente Partielle supérieure à 10 % diminuent de 3,8 % (passant de 265 en 2019 à 255 en 2023) tandis que celles avec Incapacité Permanente Partielle inférieure à 10 % progressent de 5,8 % (passant de 326 à 345).

Maladies professionnelles avec arrêt selon leur niveau de gravité en région Centre-Val de Loire en 2019, 2021 et 2023



Source : Carsat Centre-Val de Loire, Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

► Répartition des maladies professionnelles reconnues par tableau - Focus sur les Troubles Musculosquelettiques

En région Centre-Val de Loire en 2023, 1 869 maladies professionnelles ont été reconnues, dont 32,5 % dans le département d'Indre-et-Loire. 55,7 % d'entre elles concernent des femmes, a fortiori dans le Cher et le Loir-et-Cher dans 64,2 % des cas.

En outre, 93,3 % des maladies professionnelles reconnues sont liées à des Troubles Musculosquelettiques notamment dans l'Indre et le Loir-et-Cher (respectivement 98,2 % et 96,0 %). Cette part importante de Troubles Musculosquelettiques s'explique par l'absence d'autres tableaux de maladies professionnelles reconnues dans ces départements.

Répartition territoriale des maladies professionnelles reconnues, notamment liées à des Troubles Musculosquelettiques, en région Centre-Val de Loire et en France en 2023

Département	Nombre de MP reconnues	Part de MP TMS reconnues (en %)	Part des MP reconnues pour les femmes (en %)
Cher	174	93,1	64,2
Eure-et-Loir	263	92,0	52,9
Indre	227	98,2	59,6
Indre-et-Loire	608	91,9	50,4
Loir-et-Cher	297	96,0	64,2
Loiret	300	91,0	52,0
Centre-Val de Loire	1 869	93,3	55,7
France entière	47 434	88,2	54,0

Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

Les affections périarticulaires (057) du tableau de maladies professionnelles représentent 86,8 % des maladies professionnelles reconnues en 2023, soit 6 points de plus qu'en 2019. L'ensemble des Troubles Musculosquelettiques, quant à eux, concernent 93,3 % (contre 88,2 % au niveau national) de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues en région, contre 86,8 % quatre ans auparavant

Nombre et répartition des maladies professionnelles reconnues par tableau en région Centre-Val de Loire et en France en 2023

Número de tableau de MP	Nombre de MP reconnues Région	Part des MP reconnues Région (en %)	Nombre de MP reconnues France entière	Part des MP reconnues France entière (en %)
Troubles Musculosquelettiques :	1 744	93,3	41 937	88,2
Affections périarticulaires (057)	1 623	86,8	38 226	80,6
Affections du rachis lombaire - Manutention (098)	78	4,2	2 316	4,9
Lésions du ménisque (079)	34	1,8	871	1,8
Affections du rachis lombaire - vibrations (097)	9	0,5	445	0,9
Autres tableaux de MP dont :	125	6,7	5 497	11,6
Amiante (030 - 030 bis)	33	1,8	1 895	4,0
Tous tableaux de MP confondus	1 869	100,0	47 434	100,0

Source : CNAM - Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

À noter que parmi l'ensemble des maladies professionnelles indemnisées dans la région en 2023, celles dues à l'amiante coûtent seize fois plus cher que la moyenne du coût des maladies professionnelles.

Les maladies professionnelles avec arrêt sont dénombrées à partir du premier jour d'arrêt de travail.

Les maladies professionnelles déclarées : Lorsque le dossier de maladie professionnelle est constitué à l'aide de la déclaration de maladie professionnelle et du certificat médical, il est alors question de maladie professionnelle déclarée à la CPAM dont dépend l'assuré.





Pour mieux comprendre

Les commentaires et graphiques suivants relatifs aux maladies professionnelles concernent uniquement celles imputées au compte employeur, c'est-à-dire au dernier employeur connu.

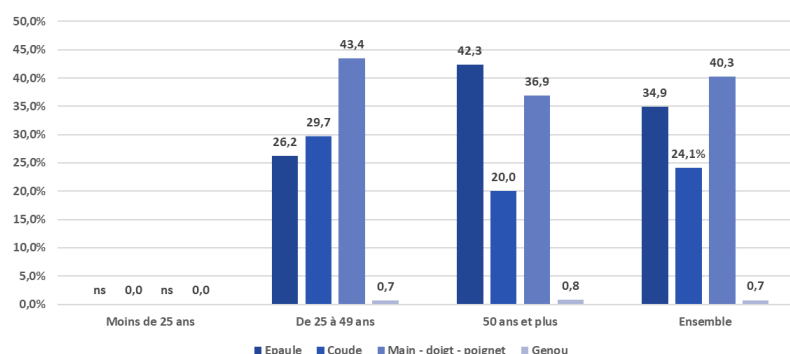
D'une manière générale, en région Centre-Val de Loire en 2023, les trois-quarts des lésions concernant les Troubles Musculosquelettiques, dont les affections péri-articulaires, sont localisées au niveau de la main, du doigt ou du poignet (plus de 40 %) puis de l'épaule (plus de 30 %).

Répartition des Troubles Musculosquelettiques, dont les Affections péri-articulaires (MP 057), selon la localisation de la lésion en région Centre-Val de Loire en 2023

Siège des lésions	Part des MP TMS reconnues (en %)	Part des MP 057 reconnues (en %)
Épaule	34,9	30,4
Coude	24,1	25,6
Main-doigt-poignet	40,3	43,2
Genou	0,7	0,8
Ensemble	100,0	100,0

Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

Répartition des Troubles Musculosquelettiques par âge et selon la localisation de la lésion en région Centre-Val de Loire en 2023 (en %)



Chez les moins de 50 ans, les lésions apparaissent essentiellement au niveau de la main, du doigt ou du poignet (dans plus de 40 % des cas) avant le coude (près de 30 %) et l'épaule (plus de 25 %).

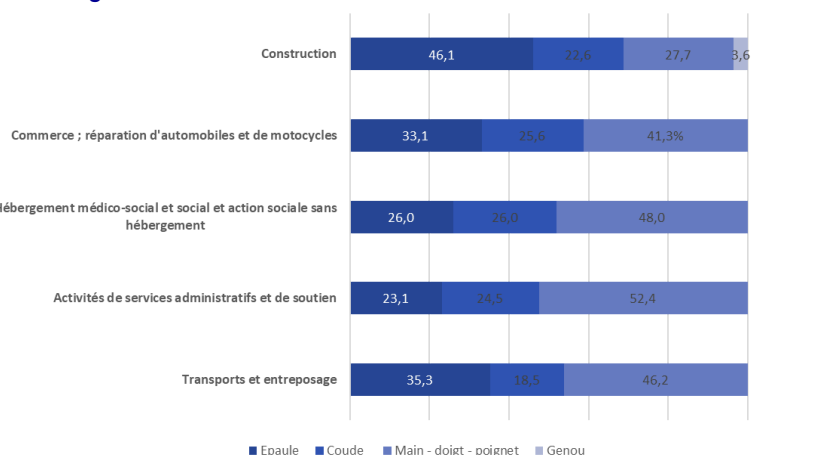
Après la cinquantaine, les maladies professionnelles concernent davantage l'épaule (42,3 %) puis la main, le doigt ou le poignet (36,9 %).

ns : non significatif (basé sur un effectif inférieur à 5) - Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

Répartition sectorielle des Troubles Musculosquelettiques selon la localisation de la lésion en région Centre-Val de Loire en 2023

Dans la région en 2023, plus de la moitié (52,4 %) des lésions recensées de la main, du doigt ou du poignet parmi les TMS se concentrent dans les activités de services administratifs et de soutien, constituées essentiellement des activités intérimaires, mais également dans l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement (48 %) et les transports et l'entreposage (46,2 %).

À noter que les lésions de l'épaule sont plus souvent constatées dans la construction (46,1 %).

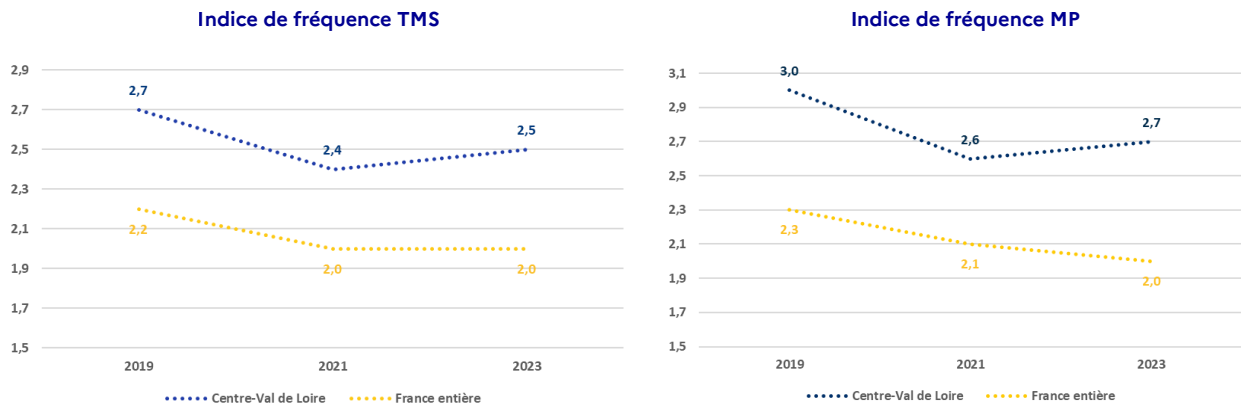


Source : Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

En lien avec des gestes répétitifs, les lésions du coude sont davantage repérées dans l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement (26 %), le commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (25,6 %) et les activités de services administratifs et de soutien (24,5 %).

L'indice de fréquence des maladies professionnelles reconnues apparaît plus élevé en région Centre-Val de Loire qu'en France, et ce quelle que soit la période observée. Cet indice de fréquence est moins prononcé pour les Troubles Musculosquelettiques que pour l'ensemble des maladies professionnelles reconnues, en région comme en France

L'indice de fréquence des Troubles Musculosquelettiques et de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues en région Centre-Val de Loire et en France en 2019, 2021 et 2023

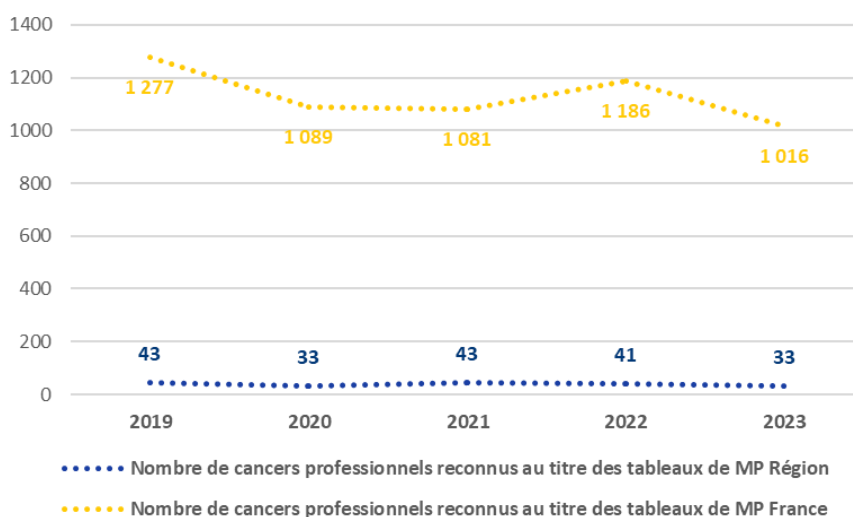


Source : CNAM - Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

► Évolution des cancers reconnus au titre des tableaux de maladies professionnelles

Sur la période 2019-2023, le nombre de cancers professionnels reconnus au titre des maladies professionnelles tend à diminuer en région Centre-Val de Loire (-23,2 %) mais également en France entière (-20,2 %).

Cancers professionnels reconnus au titre des tableaux de maladies professionnelles en région Centre-Val de Loire et en France sur la période 2019-2023



Source : CNAM - Carsat Centre-Val de Loire. Exploitation Carsat, Direction Assurance Maladie, 2025

79 % des cancers professionnels (26 au total) reconnus en région Centre-Val de Loire sont dus à l'inhalation de poussières d'amiante en 2023 (contre 84 % en 2021 et 88 % en 2019).

4

La sinistralité au travail des salariés du régime agricole

► Les salariés agricoles

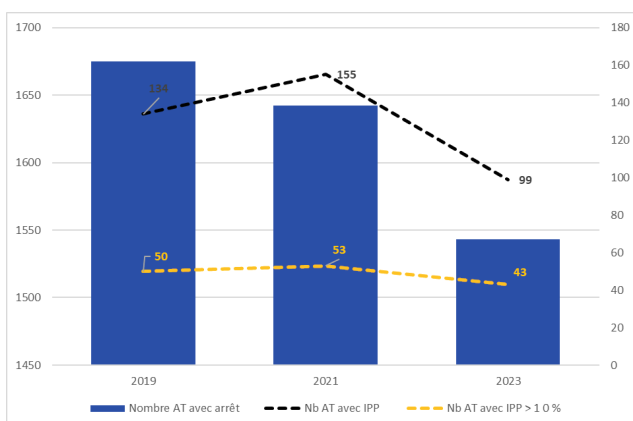
En 2023, la région Centre Val de Loire, compte 63 160 salariés agricoles contre 60 151 en 2021, **soit une hausse de + 5,0 % (contre + 4,1 % en France métropolitaine)**. La féminisation des emplois reste quant à elle plutôt stable sur la même période. Les femmes représentent 41 % de salariés agricoles.

► Indice de fréquence des accidents du travail dans la région

En région, le nombre d'accidents du travail est passé de 1 642 à 1 543 entre 2021 et 2023, soit **une baisse de 6 %**. Cette baisse est plus rapide en France métropolitaine (-7,0 %). L'Indre-et-Loire est le seul département dans lequel le nombre d'accidents a augmenté sur la même période, passant de 327 à 349, soit +6,7 %. Les femmes sont concernées dans plus d'un accident du travail sur quatre. **L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé sur la même période, passant de 27,3 à 24,4 pour 1 000 salariés.**

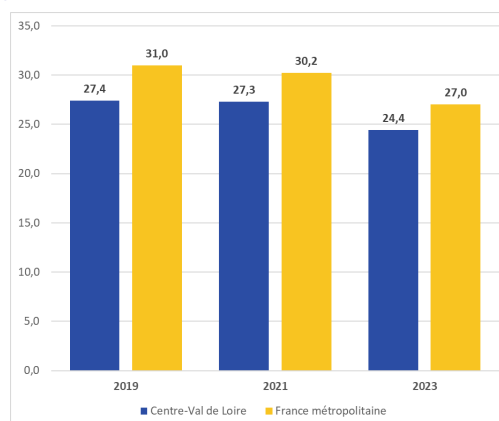
*France métropolitaine hors Alsace Moselle

Évolution du nombre d'AT par niveau de gravité en Centre-Val de Loire en 2023



Source : CC MSA - données 2023

Évolution de l'indice de fréquence des accidents de travail AT en région vs France métropolitaine en 2023



En 2023, 1 543 accidents du travail donnent lieu à un arrêt de travail d'au moins une journée en région Centre-Val de Loire. **La tendance est à la baisse sur les trois années de référence.** Cette tendance se confirme aussi pour les accidents graves avec IPP > à 10 % entre 2019 et 2023.



Pour mieux comprendre

À compter de 2017, les indicateurs sont calculés à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) des établissements de la région Centre-Val de Loire. La DSN, devenue obligatoire depuis janvier 2017, a créé une rupture dans les séries statistiques par les changements de règles qu'elle a induits. La comparaison de 2017 avec les années précédentes sera rendue impossible pour les effectifs, les heures travaillées et les éléments statistiques qui en découlent tels que les indices de fréquence.

► Accidents du travail dans les secteurs d'activité agricole

Plus de deux accidents du travail sur trois (67,1 %) sont recensés dans cinq secteurs d'activité (« Entreprises de jardins/paysage, reboisement », « Culture et élevage non spécialisés », « Cultures spécialisées », « Élevage spécialisé gros animaux » et « Viticulture »). Ces secteurs enregistrent par ailleurs le plus grand nombre de salariés agricoles.

Répartition sectorielle et Indice de fréquence des accidents du travail en région Centre-Val de Loire en 2023

Secteur d'activité	Nombre d'accidents avec arrêt	Part des AT avec arrêt (%)	Indice de fréquence
Entreprises de jardin, pays., reboisement	314	20,3	94,5
Culture et élevage non spécialisés	222	14,4	25,2
Cultures spécialisées	206	13,4	24,4
Élevage spécialisé gros animaux	153	9,9	62,1
Viticulture	141	9,1	20,8
Total des 5 secteurs les plus accidentogènes	1 036	67,1	
Tous secteurs confondus	1 543	100	

Source : CC MSA - données 2023

L'activité « d'Insémination artificielle » a l'indice de fréquence le plus élevé avec un nombre faible de salariés.

Les 5 indices de fréquence les plus élevés et nombre d'accidents du travail par secteur d'activité agricole

	Nombre AT	Indice de fréquence
660- Insémination artificielle	ss	112,15
340 -Scieries fixes	31	98,26
410- Entreprises de jardins, paysag., reboisement	314	94,52
630-Traitement de la viande	23	80,56
770-Coopératives diverses	6	73,17

ss : secret statistique (- de 5 AT)
Source : CC MSA - données 2023

► Accidents du travail chez les jeunes

Répartition par tranche d'âge des accidents du travail par secteur d'activité agricole en 2023

Tranche d'âge	Nombre AT avec arrêt	Part des AT avec arrêt (en %)	Part des femmes (en %)
Moins de 25 ans	379	24,6	26,6
25 à 49 ans	808	52,4	27,5
50 ans et plus	356	23,1	27,2
Tous âges confondus	1 543	100,0	27,2

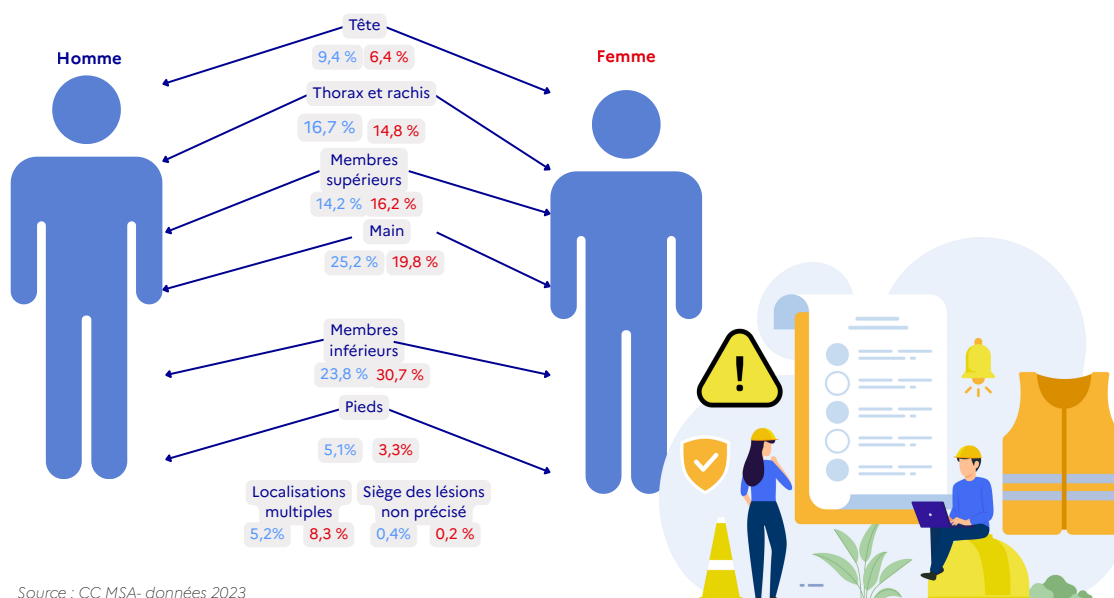
Source : CC MSA - données 2023

On peut remarquer que 1 accident sur 4 concerne un jeune de moins de 25 ans.

► Sièges de lésions consécutives à un arrêt

En région Centre-Val de Loire, près d'un quart (23,8 %) des lésions repérées chez les assurés victimes d'un accident du travail en 2023 concernent une main. Un sur six touche le thorax et le rachis.

Nombre et répartition des accidents du travail par siège de lésions et par sexe en Centre-Val de Loire en 2023



► Accidents du travail dits "graves" (hors accidents de trajet)



En 2023, en région, les accidents du travail dits graves (hors accidents de trajet) avec incapacité permanente partielle supérieure à 10 % sont en baisse de 18,9 % par rapport à 2021. Ils représentent 2,8 % de l'ensemble des accidents avec arrêt.

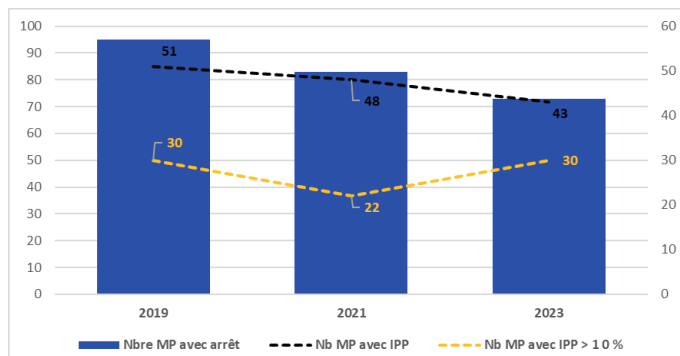
Quant aux accidents du travail mortels, ils représentent 0,1 % de l'ensemble des accidents du travail avec arrêt.

► Maladies professionnelles avec arrêt

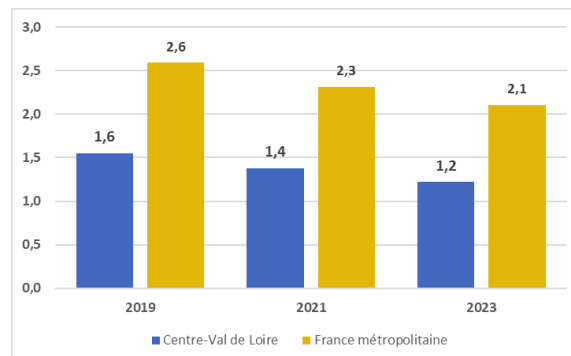
77 maladies professionnelles avec arrêt ont été déclarées en région en 2023, soit une baisse de 7,2 % par rapport à 2021 (en France métropolitaine -6,1 %). Plus d'une personne sur deux en maladie professionnelle avec arrêt est une femme.

L'indice de fréquence des maladies professionnelles avec arrêt diminue en région. Parmi les femmes, l'indice de fréquence est plus élevé (4,9 pour 1 000 salariés) pour celles âgées de 50 à 59 ans. Malgré un nombre faible de maladies professionnelles en 2023, la part de maladies très graves avec IPP > 10 % a augmenté (plus de 8 maladies professionnelles graves en volume).

Évolution du nombre de maladies professionnelles par gravité



Évolution de l'indice de fréquence Centre-Val de Loire vs France metro



Source : CC MSA- données 2023



Pour mieux comprendre

Les tableaux de maladies professionnelles sont spécifiques au Régime Agricole (61 tableaux à ce jour) ou au Régime Général (101 tableaux à ce jour). Les numéros de tableaux ne sont pas identiques entre les 2 régimes mais la démarche de reconnaissance reste, en revanche, identique.

De nouveaux tableaux ont été créés ces dernières années en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires :

- RA 58 : Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides (en 2012)
- RA 59 : Hémopathies malignes provoquées par les pesticides (en 2015)
- RA 61 : Cancer de la prostate provoqué par les pesticides (en 2021)

Au niveau agricole, en 2020, il a été créé un Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP). Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides garantit la réparation forfaitaire des dommages subis lors d'une exposition professionnelle (<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr/>).

► Maladies professionnelles et affections périarticulaires

Les affections périarticulaires représentent 88,3 % en 2023. L'ensemble des Troubles Musculosquelettiques, quant à eux, concernent 93,5 % de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues en région Centre-Val de Loire. Les secteurs d'activité des « Cultures spécialisées » et de la « Viticulture », présentent le plus grand nombre de maladies professionnelles, tandis que les secteurs « Exploitations de bois proprement dites », de « Meunerie, panification » et de « Produits laitiers » ont des indices de fréquence plus importants.

Pour en savoir plus

En région Centre-Val de Loire

DREETS

Le plan régional de santé au travail 2021 - 2025 :

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/>

- rubrique « Travail et relation sociales »
- chapitre « Santé et sécurité au travail
Présentation-du-4eme-Plan-regional-de-sante-au-travail »

Infographies :

- [Conditions de travail et santé au travail](#)
- [Les activités des Services de Prévention et de Santé au Travail interentreprises](#)
- [Travailleurs handicapés](#)
- [L'intérim régional](#)
- [Index de l'égalité professionnelle Hommes/Femmes](#)

PRÉSANSE

<https://www.presanse.fr/presanse/>

CARSAT

<https://www.carsat-cvl.fr/>

- rubrique « Entreprise »
- onglet « Notre offre documentaire »

MSA

<https://geomsa.msa.fr/>

- « GeoMsa »
- Outils cartographique des données localisées MSA

Document réalisé par

DREETS Centre-Val de Loire Service

- **Services Études Statistiques, Évaluation**
Obed **ATSE**, Louna **LEMAIRE**, Vanina **ROBERT**,
Alexis **COLLARD**

- **Pôle Politique du Travail**
Élodie **DEVIN**, Aurelia **FERMANDES**

PRÉSANSE Centre-Val de Loire

Marie **CLERE**, Hélène **WILLEM**

CARSAT Centre-Val de Loire

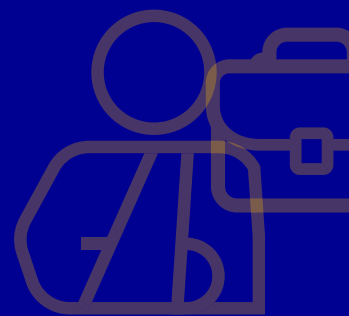
Aurore **RABIN**

MSA Beauce Coeur de Loire

Laurent **GAUTIER**

CCMSA

Eric **HUGUES**



**DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

131 rue du Faubourg Bannier - CS85809
45058 Orléans Cedex 1
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>